

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS SPÉCIAL N°69-2022-042

PUBLIÉ LE 16 MARS 2022

Sommaire

69_HCL_Hospices civils de Lyon / Direction des affaires juridiques	
69-2022-03-10-00005 - 2022 03 10 GH NORD n22-51 - M. BESNEHARD,	
DRH.pdf (2 pages)	Page 3
69_Préf_Préfecture du Rhône / Direction de la sécurité et de la protection	
civile	
69-2022-03-16-00003 - AP renouvellement tous tests SDMIS AASC (3 pages)	Page 6
69-2022-03-16-00002 - arrêté portant retrait de l'agrément du centre de	
formation FDB formation n° VTC 69-20-001 (2 pages)	Page 10
69_Préf_Préfecture du Rhône / Direction des affaires juridiques et de	
l'administration locale	
69-2022-03-14-00002 - ARRETE nº 69-2022-03-14- ????? Modifiant l arrêté	
préfectoral n° 4176 du 13 août 2009, instituant les bureaux de vote et leur	
périmètre géographique, et répartissant les électeurs??pour la commune	
de COUZON AU MONT D OR située dans la circonscription métropolitaine	
du Val de Saône et dans la 5ème circonscription législative du Rhône	
(69-05) (3 pages)	Page 13
69-2022-03-14-00001 - ARRÊTÉ n° 69-2022-03-14-??instituant les bureaux de	
vote et leur périmètre géographique, et répartissant les électeurs??pour la	
commune de CALUIRE ET CUIRE située dans la circonscription	
métropolitaine du?? Plateau Nord-Caluire et dans la 5ème circonscription	
législative du Rhône (69-05) (7 pages)	Page 17
69-2022-03-14-00003 - ARRETE n° 69-2022-03-14- Instituant les bureaux	
de vote et leur périmètre géographique, et répartissant les électeurs??pour	
la commune de ECHALAS située dans le canton de Mornant??et dans la	D 05
11ème circonscription législative du Rhône (69-11) (2 pages)	Page 25
69-2022-03-16-00001 - Arrêté portant autorisation d'appel à la générosité	
publique pour le fonds de dotation dénommé « FONDS DE DOTATION	D 20
ULTRA SPORTS SCIENCE » (2 pages)	Page 28
69-2022-03-07-00009 - Arrêté portant autorisation d'appel à la générosité	
publique pour le fonds de dotation dénommé « FONDS DE DOTATION	Do ~o 21
ULTRA SPORTS SCIENCE » (2 pages)	Page 31
69-2022-03-16-00004 - Arrêté portant nomination des membres des	
commissions de contrôle??dans les communes de l'arrondissement de	Paga 24
Lyon (12 pages) 69-2022-03-11-00006 - Arrêté préfectoral portant clôture de la régie de	Page 34
recettes auprès de la police municipale de Décines-Charpieu (2 pages)	Page 47
recettes appres de la police momerpale de Decines-enarpieo (2 pages)	1 45C 77

69_HCL_Hospices civils de Lyon

69-2022-03-10-00005

2022 03 10 GH NORD n22-51 - M. BESNEHARD, DRH.pdf



DÉCISION MODIFICATIVE N° 22/51 DU 10 MARS 2022

DÉLÉGATION DE SIGNATURE

Le Directeur Général, ordonnateur du budget,

Vu le code de la santé publique,

Vu le décret du Président de la République du 31 mai 2020 portant nomination de M. Raymond LE MOIGN, en qualité de Directeur Général des hospices civils de Lyon (HCL),

Vu la note de service de la direction générale des HCL n°16/12 du 29 juin 2016 nommant Mme Anne DECQ-GARCIA en qualité de Directrice du groupement hospitalier Sud.

DÉCIDE

Article 1:

La présente décision a pour objet de modifier à compter du 21 mars 2022 la décision de délégation de signature n° 22-35 du 14 février 2022 pour le groupement hospitalier Sud des HCL, publiée au Recueil spécial des actes administratifs de la Préfecture du Rhône du 18 février 2022.

Article 2:

L'article 7 de la décision citée à l'article 1er est modifié ainsi qu'il suit :

Sur proposition de Mme Anne DECQ-GARCIA, délégation est donnée à :

- A. M. François BESNEHARD, en sa qualité de directeur des ressources humaines du groupement hospitalier Sud y compris pour les personnels d'HOSPIMAG, à l'effet de signer tous les actes visés à l'article 2-II.
- B. En cas d'absence ou d'empêchement de Ma François BESNEHARD, délégation de signature est donnée à Mme Julie BOYER, attachée d'administration hospitalière au service ressources humaines du groupement hospitalier Sud, à l'effet de signer :
 - les décisions d'affectation et de changement d'affectation des personnels du groupement hospitalier Sud;
 - les feuilles de congés, les autorisations d'absence et les rapports d'imputabilité au service et les avis sur déclarations d'accidents de travail ;
 - les états de facturation des crèches ;
 - les attestations faites à la demande des personnels ;
 - les contrats de travail à durée déterminée.

 QUAI DES CELESTINS 69002 LYON – FRANCEB.P. 2251 –69229 LYON CEDEX 02 WWW.CHU-LYON.FR – RENSEIGNEMENTS HCL : 0 825 0 825 69 (0.15 €/MN)

N° FINESS HCL 690781810



Article 3:

La présente décision sera publiée au Recueil des actes administratifs de la Préfecture du Rhône. Outre un recours gracieux, un recours contentieux peut être formé devant le tribunal administratif de Lyon contre la présente décision dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication.

Le Directeur Genéral,

Raymond LE MOIGN

69-2022-03-16-00003

AP renouvellement tous tests SDMIS AASC



Le Préfet délégué pour la défense et la sécurité

Arrêté préfectoral n° 69- du 16 mars 2022 prorogeant l'autorisation donnée aux sapeurs-pompiers du SDMIS et aux secouristes des associations locales agréées de sécurité civile, titulaires d'une formation adéquate aux premiers secours, de réaliser le prélèvement nasopharyngé, oropharyngé ou salivaire d'échantillon biologique pour l'examen de détection du génome du SARS-CoV-2

Le Préfet de la zone de défense et de sécurité sud-Est Préfet de la région Auvergne-Rhône-Alpes Préfet du Rhône Officier de la Légion d'honneur Commandeur de l'ordre national du Mérite

Vu le règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données, et abrogeant la directive 95/46/CE;

Vu la directive (UE) 2015/1535 du Parlement européen et du Conseil du 9 septembre 2015 prévoyant une procédure d'information dans le domaine des réglementations techniques et des règles relatives aux services de la société de l'information, notamment la notification n° 2020/480/F;

Vu le code de l'action sociale et des familles, notamment son article L. 251-1;

Vu le code de la santé publique, notamment ses articles L. 3131-1 et L. 3131-16;

Vu le code de la sécurité sociale ;

Vu la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés ;

Vu la loi nº 2021-689 du 31 mai 2021 relative à la gestion de la sortie de crise sanitaire;

Vu la loi n°2021-1040 du 5 août 2021 relative à la gestion de la crise sanitaire ;

Vu la loi n° 2021-1465 du 10 novembre 2021 portant diverses dispositions de vigilance sanitaire ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

Vu le décret en Conseil des Ministres du 24 octobre 2018 portant nomination de Monsieur Pascal Mailhos, préfet de la région Auvergne-Rhône-Alpes, préfet de la zone de défense et de sécurité Sud-Est, préfet du Rhône (hors classe);

Vu le décret n°2021-699 du 1er juin 2021 modifié prescrivant les mesures générales nécessaires à la gestion de la sortie de crise sanitaire ;

Vu le décret du 30 juin 2021 portant nomination du préfet délégué pour la défense et la sécurité auprès du préfet de la région Auvergne-Rhône-Alpes, préfet de la zone de défense et de sécurité Sud-Est, préfet du Rhône, Monsieur Ivan Bouchier;

Vu l'arrêté préfectoral du 2 mars 2022 n° 69-2022-03-02-00002 portant délégation de signature à Monsieur Ivan Bouchier, préfet délégué pour la défense et la sécurité auprès du préfet de la région Auvergne-Rhône-Alpes, préfet de la zone de défense et de sécurité Sud-Est, préfet du Rhône ;

Vu l'arrêté du 14 novembre 2007 modifié fixant le référentiel national de compétences de sécurité civile relatif à l'unité d'enseignement « Premiers secours en équipe de niveau 2 » ;

Vu l'arrêté du 13 août 2014 fixant les catégories de professionnels de santé autorisées à réaliser des prélèvements d'échantillons biologiques aux fins d'un examen de biologie médicale et la phase analytique de l'examen de biologie médicale en dehors d'un laboratoire de biologie médicale ainsi que les lieux de réalisation de ces phases ;

Vu l'arrêté du 22 août 2019 relatif aux formations des sapeurs-pompiers professionnels et volontaires ;

Vu l'arrêté du 7 mars 2020 portant modification de la liste des actes et prestations mentionnée à l'article L. 162-1-7 du code de la sécurité sociale (inscription de la détection du génome du SARS-CoV-2 par RT PCR);

Vu l'arrêté du 12 mai 2020 portant modification de la liste des actes et prestations mentionnée à l'article L. 162-1-7 du code de la sécurité sociale (inscription de la détection du génome du SARS-CoV-2 par RT PCR);

Vu l'arrêté du 27 mai 2020 portant modification de la liste des actes et prestations mentionnée à l'article L. 162-1-7 du code de la sécurité sociale (diagnostic biologique de l'infection par le SARS-CoV-2);

Vu l'arrêté préfectoral n° n° 69- 2021-12-06-00001 du 6 décembre 2021 portant autorisation aux personnels du SDMIS et des associations agréées de sécurité civile d'effectuer l'examen de détection du SARS-CoV-2 ;

Vu l'arrêté du 7 juin 2021 modifié identifiant les zones de circulation de l'infection du virus SARS-CoV-2

Vu la circulaire du Ministre de l'Intérieur INTK2028792J du 5 novembre 2020 ;

Considérant que l'Organisation Mondiale de la Santé a déclaré, le 30 janvier 2020, que l'émergence d'un nouveau coronavirus (Covid-19) constitue une urgence de santé publique de portée internationale ;

Considérant le caractère pathogène et contagieux du virus SARS-Cov-2;

Considérant le risque d'importation de Covid-19 par des voyageurs souhaitant se rendre en France depuis un pays identifié comme zone de circulation de l'infection du SARS-CoV-2;

Considérant la mise en œuvre, depuis le 1^{er} août 2020, des mesures de contrôle sanitaire aux frontières et notamment dans les aéroports ;

Considérant, la disponibilité insuffisante de professionnels de santé habilités à réaliser l'examen de «détection du génome du SARS-CoV-2 par RT PCR et par test antigénique de type TROD », inscrit à la nomenclature des actes de biologie médicale ;

Sur proposition du préfet délégué pour la défense et la sécurité,

ARRÊTE

- **Article 1 :** Les sapeurs-pompiers professionnels et volontaires du Service départemental et métropolitain d'incendie et de secours (SDMIS), titulaires d'une formation adéquate aux premiers secours, sont autorisés, sous la responsabilité d'un médecin ou d'un infirmier diplômé d'État pouvant intervenir à tout moment, à réaliser le prélèvement nasopharyngé, oropharyngé ou salivaire d'échantillon biologique pour l'examen de détection du génome du SARS-CoV-2 ;
- Article 2 : Les sapeurs-pompiers professionnels et volontaires des Services Départementaux d'Incendie et de Secours (SDIS) des départements de la zone de défense et de sécurité sud-est, appelés à intervenir dans le département du Rhône sous l'autorité du SDMIS, titulaires d'une formation adéquate aux premiers secours, sont autorisés, sous la responsabilité d'un médecin ou d'un infirmier diplômé d'État pouvant intervenir à tout moment, à réaliser le prélèvement nasopharyngé, oropharyngé ou salivaire d'échantillon biologique pour l'examen de détection du génome du SARS-CoV-2;
- **Article 3 :** Les secouristes des associations locales agréées de sécurité civile, titulaires d'une formation adéquate aux premiers secours, sous la responsabilité d'un médecin ou d'un infirmier diplômé d'État pouvant intervenir à tout moment, sont autorisés à réaliser le prélèvement nasopharyngé, oropharyngé ou salivaire d'échantillon biologique pour l'examen de détection du génome du SARS-CoV-2 ;
- **Article 4 :** Cette autorisation est valable du 1^{er} avril 2022 au 30 juin 2022, pour la réalisation des prélèvements sur l'ensemble du département du Rhône ;
- **Article 5** : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès du Préfet du Rhône et d'un recours hiérarchique auprès du ministre de l'intérieur.

Conformément aux dispositions des articles R. 421-1 à R. 421-5 du code de justice administrative, le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Lyon, dans le délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet <u>www.telerecours.fr</u>.

Article 6: Le préfet délégué pour la défense et la sécurité, la préfète secrétaire générale, préfète déléguée pour l'égalité des chances, le directeur départemental et métropolitain d'incendie et de secours, le directeur général de l'Agence Régionale de Santé Auvergne-Rhône-Alpes, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture du Rhône.

Signé Le préfet délégué pour la défense et la sécurité

Ivan BOUCHIER

69-2022-03-16-00002

arrêté portant retrait de l'agrément du centre de formation FDB formation n° VTC 69-20-001



Lyon, le 16 mars 2022

Préfecture Direction de la Sécurité et de la Protection Civile Bureau des Polices Administratives

Affaire suivie par: Cécile DAFFIX Tél: 04.72.61.65.53 Courriel: pref-taxi@rhone.gouv.fr

ARRETE PREFECTORAL Portant retrait de l'agrément n° VTC 69-20-001 du centre de formation VTC « FDB Formation »

Le Préfet de la Région Auvergne-Rhône-Alpes Préfet du Rhône Officier de la Légion d'Honneur Commandeur de l'Ordre National du Mérite

VU le code des transports, notamment son article R.3120-9;

VU le code des relations entre le public et l'administration, notamment le titre Ier de son livre III;

VU la loi N° 2014-1104 du 1^{er} octobre 2014 relative aux taxis et aux voitures de transport avec chauffeur :

VU le décret N° 2014-1725 du 30 décembre 2014 relatif au transport public particulier de personnes ;

VU l'arrêté du 11 août 2017 relatif à l'agrément des centres de formation habilités à dispenser la formation initiale et continue des conducteurs de taxi et des conducteurs de voiture de transport avec chauffeur;

VU l'arrêté du 11 août 2017 relatif à la formation continue des conducteurs de taxi et des conducteurs de voiture de transport avec chauffeur et à la mobilité des chauffeurs de taxis ;

VU l'arrêté préfectoral n° 69-2020-12-07-002 du 7 décembre 2020 portant agrément du centre de formation « FDB FOMRATION » sous le n° VTC 69-20-001 ;

VU le courrier adressé en recommandé avec accusé reception le 11 février 2022 reçu le 16 février 2022 informant le centre de formation VTC dénommé « FDB FORMATION » de l'engagement d'une procédure de retrait de son agrément et de la possibilité de présenter des observations dans un délai de 15 jours francs à compter de la réception du courrier ;

VU l'absence de réponse dans le délai imparti, de la part du centre de formation « FDB FORMATION »

CONSIDERANT le changement de siège social de la société « FDB FORMATION » établi depuis le 15 septembre 2021 au 31 rue Thomas Edison 33610 Canéjan ;

Adresse postale: Préfecture du Rhône – 69419 Lyon cedex 03 Pour connaître nos horaires et nos modalités d'accueil : internet <u>www.rhone.gouv.fr</u> ou tél. : 04 72 61 61 61 (coût d'un appel local) CONSIDERANT que la société « FDB FORMATION » ne dispose pas d'établissement secondaire dans le département du Rhône ;

CONSIDERANT que la société « FDB FORMATION » ne rempli pas les conditions fixées par l'arrêté du 11 août 2017 relatif à l'agrément des centres de formation habilités à dispenser la formation initiale et continue des conducteurs de taxi et des conducteurs de voiture de transport avec chauffeur ;

Sur proposition de Madame la Directrice de la sécurité et de la protection civile :

ARRÊTE:

Article 1^{er}: L'arrêté préfectoral n° 69-2020-12-07-002 du 7 décembre 2020 portant agrément du centre de formation « FDB FORMATION » sous le n° VTC 69-20-001 est abrogé.

Article 2 : Cet arrêté deviendra exécutoire dès sa notification à l'interessé.

<u>Article 3</u>: Le présent arrêté est susceptible de recours devant le Tribunal Administratif de Lyon dans un délai de deux mois à compter de sa notification.

<u>Article 4</u>: La Directrice de la sécurité et de la protection civile est chargée de l'éxécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture du Rhône.

Le préfet délégué pour la défense et la sécurité Ivan BOUCHIER

Si vous entendez contester la présente décision, vous pouvez utiliser les voies de recours suivantes dans un délai de deux mois à compter de la notification de la présente décision :

⁻ Un recours gracieux et/ou hiérarchique auprès des services appropriés ;

⁻ Un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Lyon dans un délai de deux mois à compter de la notification de la présente décision. Le tribunal administratif peut être saisi d'une requête déposée sur le site www.telerecours.fr.

69-2022-03-14-00002

ARRETE nº 69-2022-03-14-

Modifiant I arrêté préfectoral n° 4176 du 13 août 2009, instituant les bureaux de vote et leur périmètre géographique, et répartissant les électeurs

pour la commune de COUZON AU MONT D OR située dans la circonscription métropolitaine du Val de Saône et dans la 5ème circonscription législative du Rhône (69-05)



Liberté Égalité Fraternité

Préfecture

Direction des affaires juridiques et de l'administration locale

Bureau des élections et associations

Affaire suivie par : Emilie BERTOTTO

Tél.: 04 72 61 61 34

Courriel: emilie.bertotto@rhone.gouv.fr

ARRETE n° 69-2022-03-14-

Modifiant l'arrêté préfectoral n° 4176 du 13 août 2009, instituant les bureaux de vote et leur périmètre géographique, et répartissant les électeurs pour la commune de COUZON AU MONT D'OR située dans la circonscription métropolitaine du Val de Saône et dans la 5ème circonscription législative du Rhône (69-05)

Le Préfet de la région Auvergne-Rhône-Alpes, Préfet du Rhône Officier de la Légion d'honneur Commandeur de l'ordre national du Mérite

VU le code électoral, notamment ses articles R.40 et L.16,

VU l'arrêté préfectoral n° 4176 du 13 août 2009 instituant les bureaux de vote et leur périmètre géographique et répartissant les électeurs pour la commune de Couzon au Mont d'Or,

CONSIDÉRANT la demande du maire de la commune de Couzon au Mont d'Or en date du 03 mars 2022, relative à la modification du lieu de vote pour les scrutins de 2022,

SUR la proposition de la Préfète, Secrétaire Générale, Préfète déléguée pour l'égalité des chances,

ARRÊTE:

<u>Article 1^{er:}</u> Les articles 1 et 2 de l'arrêté préfectoral n° 4176 du 13 août 2009 sont modifiés par l'ajout des dispositions suivantes :

- Pour les scrutins qui se dérouleront <u>au cours de l'année 2022</u>, les électrices et les électeurs de la commune de Couzon au Mont d'Or seront répartis en 2 bureaux de vote dont le siège est fixé ainsi qu'il suit.

.../...

Adresse postale: Préfecture du Rhône – 69419 Lyon cedex 03

Pour connaître nos horaires et nos modalités d'accueil: internet: www.rhone.gouv.fr ou tél.: 04 72 61 61 61 (coût d'un appel local)

N° et siège du Bureau	Répartition des électrices et électeurs de la commune
	Route départementale CD 90 - le Xyphos ; rue Victor Basch ;
	chemin des Cerisiers ; rue Jean Chossegros ; chemin de la Croix
Bureau nº 1 – Centralisateur	du Tignot; chemin de l'Ecoran; rue de l'Ecoran; chemin de la Fricoule; impasse du Grand Plantier; rue Jacques Jarnieux;
Salle d'Animation Rurale (SAR)	lieu-dit le Mas des Chèvres; montée Georges Lyvet; rue Paupière; route de Poleymieux; rue Rémond; rue Rochon;
2 rue Jean-Baptiste Anjolvy	chemin Saint Léonard; rue Saint Léonard; rue des Terrasses; chemin du Tignot; route du Tignot; rue Valesque; chemin des
	Vignes; rue Jacques Melchior Villefranche; rue Georges
	Villeneuve ; rue du Chanoine Villion.
	Rue Noël André; rue Jean-Baptiste Anjolvy; place Ampère; rue
	Aristide Briand; chemin de la Croix; rue Jules Dru; rue Pierre
	Dupont; place Emile Fayard; avenue Jules Ferry; rue Jacques
Bureau n° 2	Feuillet; rue Philibert Gaillard; sentier de la Gare; avenue
	Général de Gaulle ; rue Barthélémy Goiran ; impasse Jacquard ;
Salle d'Animation Rurale (SAR)	place de la Liberté; rue Claudius Moiroud; quai Jean Moulin;
	impasse de la Mousse ; rue Gabriel Péri ; rue Richard Perrin ; rue
2 rue Jean-Baptiste Anjolvy	de la République ; rue Reverchon ; place Saint Maurice ; passage
	Saint Olive; rue Sylvain Sulzbach; passage Mathieu
	Thomasset; rue des Traverses; place de Verdun; impasse de la
	Voute.

- Le bureau de vote centralisateur de la commune de Couzon au Mont d'Or est le bureau de vote n°1 situé 2 rue Jean-Baptiste Anjolvy, à Couzon au Mont d'Or.

<u>Article 2</u>: Le reste sans changement

<u>Article 3</u>: Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Lyon ou sur le site <u>www.telerecours.fr</u> dans un délai de deux mois à compter de sa publication au recueil des actes administratifs de la préfecture du Rhône.

<u>Article 4 :</u> La Préfète, Secrétaire Générale, Préfète déléguée pour l'égalité des chances et le maire de la commune de Couzon au Mont d'Or sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché à la mairie de Couzon au Mont d'Or et publié au recueil des actes administratifs de la préfecture du Rhône.

Lyon, le 14 mars 2022

Pour le Préfet La Préfète Secrétaire Générale Préfète déléguée pour l'égalité des chances

Signé : Cécile DINDAR

69-2022-03-14-00001

ARRÊTÉ n° 69-2022-03-14instituant les bureaux de vote et leur périmètre
géographique, et répartissant les électeurs
pour la commune de CALUIRE ET CUIRE située
dans la circonscription métropolitaine du
Plateau Nord-Caluire et dans la 5ème
circonscription législative du Rhône (69-05)



Préfecture

Direction des affaires juridiques et de l'administration locale

Bureau des élections et associations

Affaire suivie par : Emilie BERTOTTO

Tél.: 04 72 61 61 34

Fraternité

Courriel: emilie.bertotto@rhone.gouv.fr

ARRÊTÉ n° 69-2022-03-14-

instituant les bureaux de vote et leur périmètre géographique, et répartissant les électeurs pour la commune de CALUIRE ET CUIRE située dans la circonscription métropolitaine du Plateau Nord-Caluire et dans la 5ème circonscription législative du Rhône (69-05)

Le Préfet de la région Auvergne-Rhône-Alpes, Préfet du Rhône Officier de la Légion d'honneur Commandeur de l'ordre national du Mérite

VU le code électoral, notamment ses articles R.40 et L.16,

VU l'arrêté préfectoral n° 4171 du 13 août 2009 instituant les bureaux de vote et leur périmètre géographique et répartissant les électeurs pour la commune de Caluire et Cuire,

CONSIDÉRANT la demande du maire de Caluire et Cuire en date du 14 février 2022 demandant la correction d'erreurs matérielles dans la rédaction de l'arrêté préfectoral susvisé,

SUR la proposition de la Préfète, Secrétaire Générale, Préfète déléguée pour l'égalité des chances,

ARRÊTE:

<u>Article 1^{er}</u>: Les dispositions de l'arrêté préfectoral n° 4171 du 13 août 2009 instituant les bureaux de vote et leur périmètre géographique, et répartissant les électeurs pour la commune de Caluire et Cuire, sont modifiées ainsi qu'il suit :

Pour tous les scrutins qui se dérouleront à compter de la publication du présent arrêté, les électrices et électeurs de la commune de Caluire et Cuire seront répartis en 37 bureaux de vote dont le siège est fixé, ainsi qu'il suit :

Adresse postale: Préfecture du Rhône — 69419 Lyon cedex 03

Pour connaître nos horaires et nos modalités d'accueil: internet: www.rhone.gouv.fr ou tél.: 04 72 61 61 61 (coût d'un appel local)

N° et siège du Bureau	Périmètre
Bureau de vote nº 1 Centralisateur Hôtel de Ville Salle Jean Moulin Place du Docteur Frédéric Dugoujon	Avenue Beauséjour – Montée Castellane – Place de l'Institut des Frères – Rue Jamen Grand – Rue François Peissel (n° 38 à la fin côté pair ; n° 45 à la fin côté impair) – Place du Docteur F. Dugoujon.
Bureau de vote n° 2 Groupe Scolaire Jean Jaurès 1 place Jules Ferry	Rue Claude Baudrand – Montée de la Boucle (n° 1 à n° 3) – Impasse Denuzière – Rue Henri Chevalier – Rue du Mailly – Allée des Monts d'Or – Passage du Nord – Chemin du Penthod – Impasse du Penthod – Boulevard des Canuts – Rue de la Galoche.
Bureau de vote n° 3 Groupe Scolaire Victor Basch 244 chemin de Wette Faÿs	Place Victor Basch – Place de Crépieux – Impasse des Ecureuils – Impasse 87 (Route de Strasbourg) – Chemin du Panorama (n° 1 à n° 345 côté impair ; n° 2 à n° 436 côté pair) – Chemin du Ravin – Grande Rue de Saint Clair (n° 101 à la fin) – Route de Strasbourg – Chemin du Vieux Crépieux – Chemin de la Vire – Impasse Charles Besseas.
Bureau de vote nº 4 Groupe Scolaire Berthie Albrecht 14 rue de l'Oratoire	Montée du Belvédère – Montée Bissardon – Place Bissardon – Rue Bissardon – Montée de la Boucle (n° 43 à n° 61 côté impair) – Rue de la Claire – Impasse des Lilas – Montée des Lilas – Square Niel – Rue de l'Orangerie – Square Polnard – Impasse Regaud – Rue Royet – Rue de Verdun – Rue Lachieze-Rey – Rue du Docteur Henri d'Or.
Bureau de vote n° 5 Groupe Scolaire Edouard Herriot 9 rue Jean Pellet	Chemin des Aubépins – Impasse Beausoleil – Chemin de Bel Air – Chemin du Bois – Chemin du Bois Joli – Chemin Paul Cabane – Chemin de la Cigaline – Chemin de Combe Martin – Impasse Combe Martin – Avenue des Cottages (n° 18 à la fin côté pair; n° 23 à la fin côté impair) – Chemin des Donateurs – Impasse des Glycines – Passage Georges Guiard – Chemin de la Pergola – Impasse des Jeux de Boules – Avenue de la Prévoyance – Chemin du Sycomore – Chemin de Vassieux – Impasse Frédéric Chopin.
Bureau de vote nº 6 Groupe Scolaire Pierre et Marie Curie 17 rue Lucien Maître	Barrage de l'Île Barbe – Rue du Bois de la Caille (côté impair ; n° 10 à la fin côté pair) – Quai Clémenceau (n° 1 à n° 14 bis) – Place de Cuire Le Bas – Montée de l'Eglise – Impasse de l'Ecluse – Rue Capitaine Ferber – Montée des Forts (n° 1 à n° 17 côté impair ; n° 2 à n° 14 côté pair) – Maison des Ponts et Chaussées – Chemin de Plain Vallon – Impasse Félicien Dame – Montée de la Rochette.
Bureau de vote nº 7 Groupe Scolaire Montessuy 98 rue Pasteur	Impasse Mathieu – Rue Pasteur (n° 1 à n° 55 côté impair ; n° 2 à n° 50 côté pair).

Bureau de vote nº 8 Groupe Scolaire Jules Verne 75 avenue Général de Gaulle	Rue Maryse Bastié – Allée du Bois des Cotes – Chemin du Bois Roux – Parc du Bois Roux – Rue Hélène Boucher – Allée des Cèdres – Chemin du Charroi – Impasse du Charroi – Chemin de la Combe – Chemin du Désert – Parc Grand Soleil – Chemin du Grillon – Rue Monique – Parc Montchoisy – Allée du Mont Cindre – Allée René Mouchotte – Rue Odile – Allée de la Roseraie – Rue Saint Exupéry – Montée du Vernay – Place du Vernay.	
Bureau de vote nº 9 Groupe Scolaire Jean Moulin 5 chemin de Crépieux	Chemin de Crépieux (n° 1 à n° 21 côté impair; n° 2 à n° 18 côté pair) – Avenue Louis Dufour – Place de l'Eglise – Place Maréchal Foch – Rue des Combattants d'AFN – Rue Jean Moulin (n° 35 à la fin côté impair, n° 70 à la fin côté pair) – Avenue Pierre Terrasse (côté impair).	
Bureau de vote nº 10 Groupe Scolaire Paul Bert 25 chemin J. B. Gilliard	Allée Claude Dumont – Chemin des Petites Brosses (n° 1 à n° 45 côté impair) – Montée des Soldats (n° 3 à la fin côté impair) – Impasse Claude Dumont.	
Bureau de vote n° 11 Groupe Scolaire Jean Jaurès 1 place Jules Ferry	Allée Feraud – Place Jules Ferry – Rue de la Gare de Cuire – Rue Guyot – Allée Manus – Rue Nuzilly – Allée des Tamaris.	
Bureau de vote n° 12 Groupe Scolaire André Marie Ampère 124 rue Pierre Brunier	Boulevard Paul Doumer (n° 1 à la fin côté impair) – Montée des Forts (n° 19 à la fin côté impair) – Rue Auguste Lumière (n° 1 à la fin côté impair) – Rue Frédéric Mistral – Chemin du Pelleru.	
Bureau de vote n° 13 Groupe Scolaire Victor Basch 244 chemin de Wette Faÿs	Place Bellevue – Impasse du Grand Bichet – Cours Aristide Briand – Grande Rue de Saint Clair (n° 1 à n° 40) – Montée Joseph Serre – Montée de la Sœur Vially (n° 1 à n° 5 côté impair ; n° 2 à n° 12 côté pair).	
Bureau de vote nº 14 Espace municipal de l'Oratoire 11 rue de l'Oratoire	Rue de Margnolles (n° 2 à n° 62 côté pair) – Impasse Margnolles – Square Elie Vignal.	
Bureau de vote nº 15 Groupe Scolaire Montessuy 98 rue Pasteur	Rue Edouard Branly – Chemin de Cachepieu – Place Professeur Clamette – Rue Lavoisier – Passage Lavoisier – Rue Marlien – Rue Paul Painlevé – Rue Professeur Roux.	
Bureau de vote nº 16 Groupe Scolaire Paul Bert 25 chemin J. B. Gilliard	Avenue du 8 mai 1945.	

Bureau de vote n° 17 Groupe Scolaire Paul Bert 25 chemin J. B. Gilliard	Allée des Alpes – Chemin de Boutary – Place Louis Braille – Chemin Jean Baptiste Gilliard (n° 11 à la fin) – Place Valentin Hauy – Rue Emile Romanet – Avenue Elie Vignal.	
Bureau de vote n° 18 Groupe Scolaire Montessuy 98 rue Pasteur	Avenue Alexander Fleming.	
Bureau de vote n° 19 Groupe Scolaire Jules Verne 75 avenue Général de Gaulle	Rue André Lassagne – Chemin Jean Petit (n° 1 à n° 10) – Rue Eugène Villon – Rue Martin Basse.	
Bureau de vote n° 20 Groupe Scolaire Jean Jaurès 1 place Jules Ferry	Rue du Bois de la Caille (n° 2 à n° 8 côté pair) – Rue Pierre Brunier (n° 1 à n° 39 côté impair) – Avenue Loisy – Rue Albert Montagnier – Rue de la Tarentaise – Impasse de la Tarentaise – Rue du Val d'Isère.	
Bureau de vote n° 21 Groupe Scolaire Montessuy 98 rue Pasteur	Rue Hector Berlioz – Place Laurent Bonnevay – Allée du Cerisier – Allée des Clos Fleuris – Clos de la Jeunesse – Fort de Montessuy – Allée du Parc de la Jeunesse – Rue Docteur Laennec – Rue Abbé Lemire – Rue de Margnolles (n° 59 à la fin côté impair ; n° 64 à la fin côté pair) – Rue de Montessuy – Rue Pasteur (n° 52 à n° 74 côté pair ; n° 57 à n° 71 côté impair) – Rue Charles Peguy – Avenue Jean Monnet (n° 243 à la fin côté impair ; n° 250 à la fin côté pair).	
Bureau de vote n° 22 Groupe Scolaire André Marie Ampère 124 rue Pierre Brunier	Rue Pierre Brunier (n° 71 à la fin côté impair ; n° 80 à la fin côté pair) – Rue Coste (n° 94 à la fin côté pair ; n° 109 à la fin côté impair) – Avenue de l'Espérance – Allée Jean Marie Philly.	
Bureau de vote n° 23 Salle des Sports André Cuzin 40 chemin de Crépieux	Chemin de Crépieux (n° 20 à la fin côté pair) – Chemin des Femmes Mortes – Allée Jean Mermoz – Avenue Général Leclerc (n° 1 à n° 53 côté impair ; n° 2 à n° 48 côté pair) – Impasse Général Leclerc – Montée des Soldats (n° 10 bis à la fin côté pair) – Allée de Valombre.	
Bureau de vote n° 24 Espace municipal de l'Oratoire 11 rue de l'Oratoire	Rue de Margnolles (n° 1 à n° 57 côté impair) – Montée de la Sœur Vially (n° 7 à la fin côté impair ; n° 14 à la fin côté pair) – Rue de l'Oratoire.	

Bureau de vote nº 25 Groupe Scolaire Edouard Herriot 9 rue Jean Pellet	Chemin des Autherons – Impasse Bel Air – Chemin Pierre Drevet (n° 1 à n° 1057 côté impair) – Rue André Dufrene – Chemin des Ecoles – Allée des Etourneaux – Rue de Finlande – Rue Gallieni – Impasse Gallieni – Chemin des Genets – Montée Gruffaz – Impasse des Lentes – Chemin de la Mascotte – Chemin de la Montagne – Chemin des Muriers – Impasse des Muriers – Chemin du Panorama (n° 347 à la fin côté impair ; n° 438 à la fin côté pair) – Chemin du Pavillon – Rue Jean Pellet – Chemin des Peupliers – Chemin du Poète – Montée du Réservoir – Avenue Barthélémy Thimonnier – Chemin des Villas – Impasse des Illantes – Impasse du Poète – Allée des Centaurées – Impasse des Villas.	
Bureau de vote n° 26 Groupe Scolaire Pierre et Marie Curie 17 rue Lucien Maître	Quai Clémenceau (n° 15 à la fin) – Chemin de Fond Rose – Rue Lucien Maître.	
Bureau de vote n° 27 Groupe Scolaire Jean Jaurès 1 place Jules Ferry	Rue Pierre Brunier (n° 2 à n° 78 côté pair ; n° 41 à n° 69 côté impair).	
Bureau de vote n° 28 Groupe Scolaire Jules Verne 75 avenue Général de Gaulle	Rue Pierre Bourgeois – Rue Buathier de Kolta – Chemin Pierre Drevet (n° 1059 à la fin côté impair) – Avenue Général Leclerc (n° 50 à la fin côté pair ; n° 55 à la fin côté impair) – Chemin des Maraichers – Lieudit Les Mercières – Chemin Pied Chardon – Allée des Chardonnets.	
Bureau de vote n° 29 Groupe Scolaire Jean Moulin 5 chemin de Crépieux	Place de la Bascule – Impasse Bellevue – Impasse du Collège – Impasse Fort Marais – Impasse Gaillard – Avenue Général de Gaulle (n° 1 à n° 15 côté impair) – Impasse de l'Industrie – Impasse des Pavillons – Allée des Tilleuls – Impasse de la Source.	
Bureau de vote n° 30 Groupe Scolaire Paul Bert 25 chemin J. B. Gilliard	Chemin du Clos Collinot – Avenue Benjamin Delessert – Allée du 11 novembre 1918 – Chemin des Petites Brosses (n° 2 à la fin côté pair) – Rue Paul-Emile Victor – Rue Docteur Zamenhof.	
Bureau de vote n° 31 Hôtel de Ville Salle Jean Moulin Place du Docteur Frédéric Dugoujon	Rue Berthelot – Impasse Cotton – Place Gouailhardou – Montée Victor Hugo – Impasse Marie Lyan – Passage Martin – Rue Jean Moulin (n° 1 à n° 33 côté impair ; n° 2 à n° 68 côté pair) – Impasse Léon Ringuet – Avenue Marc Sangnier (n° 1 à n° 9 côté impair ; n° 2 à n° 16 côté pair) – Avenue Pierre Terrasse (n° 2 à la fin côté pair) – Allée des Verchères – Impasse des Verchères.	

Bureau de vote n° 32 Groupe Scolaire André Marie Ampère 124 rue Pierre Brunier	Rue André Marie Ampère – Rue de l'Avenir Croix Roussien – Impasse du Capot – Rue du Capot – Rue Curie – Boulevard Paul Doumer (n° 2 à la fin côté pair) – Chemin de la Fontaine – Montée des Forts (n° 16 à n° 22 côté pair) – Place Edouard Herriot – Rue Auguste Lumière (n° 2 à la fin côté pair) – Rue François Peissel (n° 1 à n° 43 côté impair ; n° 2 à n° 36 bis côté pair) – Rue Ernest Renan – Avenue Marc Sangnier (n° 11 à la fin côté impair ; n° 18 à la fin côté pair) – Rue Albert Thomas – Avenue Jean Monnet (n° 1 à n° 241 côté impair ; n°
Bureau de vote n° 33 Groupe Scolaire Victor Basch	2 à n° 248 côté pair). Square Général Brosset – Avenue des Cottages (n° 1 à n° 21 côté impair ; n° 2 à n° 16 côté pair) – Place Henry Demonchy – Gare de Saint Clair – Chemin J. B. Gilliard (n° 1 à n° 9 côté impair ; n° 2 à n° 10 côté pair) – Chemin de Halage – Square Jean Pellet – Montée du Petit Versailles – Allée du Petit
244 chemin de Wette Faÿs	Versailles – Avenue des Platanes – Allée de Poumeyrol – Grande rue de Saint Clair (n° 41 à n° 100) – Quai Charles Sénard – Montée des Soldats (n° 1; n° 2 à n° 10 côté pair) – Chemin du Vallon – Chemin Wette Faÿs – Rue de la Gravière.
Bureau de vote n° 34 Groupe Scolaire Montessuy 98 rue Pasteur	Place Gutenberg – Boulevard Joffre – Allée Commandant Marchand – Rue Pasteur (n° 73 à la fin côté impair ; n° 76 à la fin côté pair) – Allée Turba Choux – Allée Vauban.
Bureau de vote n° 35 Salle des Sports André Cuzin 40 chemin de Crépieux	Chemin de Crépieux (n° 23 à la fin côté impair) – Chemin de Balme Baron – Chemin des Bruyères – Lot. des Grandes Brosses – Lotissement de la Terre des Lièvres – Chemin Jean Petit (n° 11 à la fin) – Chemin de la Prairie.
Bureau de vote n° 36 Groupe Scolaire Jean Jaurès 1 place Jules Ferry	Rue Coste (n° 1 à n° 107 côté impair ; n° 2 à n° 92 côté pair).
Bureau de vote n° 37 Groupe Scolaire Jules Verne 75 avenue Général de Gaulle	Avenue Général de Gaulle (n° 2 à la fin côté pair ; n° 17 à la fin côté impair).

<u>Article 2</u>: Le bureau centralisateur de la commune de Caluire et Cuire est le bureau n°1 dont le siège est situé à l'Hôtel de Ville, en Salle Jean Moulin, place du Docteur Frédéric Dugoujon à Caluire et Cuire.

<u>Article 3</u>: Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Lyon ou sur le site <u>www.telerecours.fr</u> dans un délai de deux mois à compter de sa publication au recueil des actes administratifs de la préfecture du Rhône.

Article 4 : La Préfète, Secrétaire Générale, Préfète déléguée pour l'égalité des chances et le maire de Caluire et Cuire sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché à la mairie de Caluire et Cuire et publié au recueil des actes administratifs de la préfecture du Rhône.

Lyon, le 14 mars 2022

Pour le Préfet La Préfète Secrétaire Générale Préfète déléguée pour l'égalité des chances

Signé: Cécile DINDAR

69-2022-03-14-00003

ARRETE n° 69-2022-03-14- Instituant les bureaux de vote et leur périmètre géographique, et répartissant les électeurs pour la commune de ECHALAS située dans le canton de Mornant et dans la 11ème circonscription législative du Rhône (69-11)



Liberté Égalité Fraternité

Préfecture

Direction des affaires juridiques et de l'administration locale

Bureau des élections et associations

Affaire suivie par : Emilie BERTOTTO

Tél.: 04 72 61 61 34

Courriel: emilie.bertotto@rhone.gouv.fr

ARRETE n° 69-2022-03-14-

Instituant les bureaux de vote et leur périmètre géographique, et répartissant les électeurs pour la commune de ECHALAS située dans le canton de Mornant et dans la 11ème circonscription législative du Rhône (69-11)

Le Préfet de la région Auvergne-Rhône-Alpes, Préfet du Rhône Officier de la Légion d'honneur Commandeur de l'ordre national du Mérite

VU le code électoral, notamment ses articles R.40 et L.16,

VU l'arrêté préfectoral n° 4517 du 2 juillet 2010 instituant les bureaux de vote et leur périmètre géographique et répartissant les électeurs pour la commune d'Échalas,

CONSIDÉRANT la demande du maire d'Échalas en date du 1er mars 2022, relative à la modification permanente du lieu de vote,

SUR la proposition de la Préfète, Secrétaire Générale, Préfète déléguée pour l'égalité des chances,

ARRÊTE:

Article 1^{er}: L'arrêté préfectoral n° 4517 du 2 juillet 2010 est abrogé à compter de la date de publication du présent arrêté.

<u>Article 2</u>: Pour tous les scrutins qui se dérouleront à compter de la date de publication du présent arrêté, les électrices et les électeurs de la commune d'Échalas seront affectés dans le bureau de vote unique de la commune, dont le siège est fixé à la salle du Pré de Lerle, 18 route de la Croix Régis à Echalas.

Adresse postale: Préfecture du Rhône – 69419 Lyon cedex 03

Pour connaître nos horaires et nos modalités d'accueil: internet: www.rhone.gouv.fr ou tél.: 04 72 61 61 61 (coût d'un appel local)

<u>Article 3</u>: Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Lyon ou sur le site <u>www.telerecours.fr</u> dans un délai de deux mois à compter de sa publication au recueil des actes administratifs de la préfecture du Rhône.

<u>Article 4:</u> La Préfète, Secrétaire Générale, Préfète déléguée pour l'égalité des chances, le Sous-Préfet en charge du Rhône Sud et le maire de Echalas sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché à la mairie de Echalas et publié au recueil des actes administratifs de la préfecture du Rhône.

Lyon, le 14 mars 2022

Pour le Préfet La Préfète Secrétaire Générale Préfète déléguée pour l'égalité des chances

Signé: Cécile DINDAR

69-2022-03-16-00001

Arrêté portant autorisation d'appel à la générosité publique pour le fonds de dotation dénommé « FONDS DE DOTATION ULTRA SPORTS SCIENCE »



Égalité Fraternité

Préfecture

Direction des affaires juridiques et de l'administration locale

Bureau du contrôle budgétaire et des dotations de l'Etat

Affaire suivie par : Rayane MAHOUAST

Tél.: 04 72 61 66 12

Courriel: rayane.mahouast@rhone.gouv.fr

Arrêté n°

du 16 mars 2022

portant autorisation d'appel à la générosité publique pour le fonds de dotation dénommé « FONDS DE DOTATION ULTRA SPORTS SCIENCE »

Le Préfet de la région Auvergne-Rhône-Alpes, Préfet du Rhône Officier de la Légion d'honneur Commandeur de l'ordre national du Mérite

- VU la loi nº 91-772 du 7 août 1991 relative au congé de représentation en faveur des associations et des mutuelles et au contrôle des comptes des organismes faisant appel à la générosité publique;
- la loi n°2008-776 du 4 août 2008 de modernisation de l'économie, notamment son article VU 140;
- VU le décret n° 92-1011 du 17 septembre 1992 relatif au contrôle des comptes des organismes faisant appel à la générosité publique;
- VU le décret n° 2009-158 du 11 février 2009 relatif aux fonds de dotation, notamment les articles 11 et suivants;
- VU l'arrêté ministériel du 22 mai 2019 portant fixation des modalités de présentation du compte d'emploi annuel des ressources collectées auprès du public par des organismes faisant appel à la générosité publique;

CONSIDÉRANT la demande reçue le 16 mars 2022 présentée par Monsieur Alexandre MERIEUX, président du fonds de dotation dénommé « FONDS DE DOTATION BioMérieux » ;

CONSIDÉRANT que la demande est conforme aux textes en vigueur ;

SUR proposition de la Préfète, Secrétaire Générale, Préfète déléguée pour l'égalité des chances de la préfecture du Rhône:

Adresse postale: Préfecture du Rhône - 69419 Lyon cedex 03 Accueil du public : 18 rue de Bonnel Pour connaître nos horaires et nos modalités d'accueil : internet : www.rhone.gouv.fr ou tél. : 04 72 61 61 61 (coût d'un appel local)

ARRETE

<u>Article 1er</u>: Le fonds de dotation dénommé « FONDS DE DOTATION BioMérieux » dont le siège social est situé 376 Chemin de l'Orme – 69280 Marcy l'Etoile, est autorisé à faire appel à la générosité publique à compter du 1^{er} Avril 2022 au 31 mars 2023.

<u>Article 2 :</u> Les annonces relatives à l'appel à la générosité publique au profit du fonds de dotation «FONDS DE DOTATION BioMérieux» seront réalisées notamment :

- La mise en place sur le futur site internet du fonds de dotation, d'un formulaire spécifique sur une page internet dédiée permettant à tous les internautes d'effectuer en ligne des dons ;
- Des formulaires papiers distribués uniquement à l'occasion des manifestations organisées ou soutenues par le fonds de dotation ;
- Des annones relatives à l'appel public à la générosité qui pourront être réalisées par le biais des différents médias locaux, régionaux et nationaux ;
- L'envoi d'emails spécifiques.

Article 3 : Conformément à la réglementation en vigueur, le fonds de dotation a l'obligation d'intégrer dans ses comptes annuels un compte d'emploi annuel des ressources collectées auprès du public qui précise notamment l'affectation des dons par type de dépenses et qui mentionne les informations relatives à son élaboration.

Le compte d'emploi des ressources doit être présenté suivant les modalités fixées par l'arrêté ministériel du 22 mai 2019.

Article 4: La présente autorisation pourra être retirée ou abrogée si l'activité du fonds de dotation est suspendue, ou si l'autorité judiciaire est saisie en vue de la dissolution du fonds.

<u>Article 5:</u> La Préfète, Secrétaire Générale, Préfète déléguée pour l'égalité des chances de la préfecture du Rhône est chargée de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture du Rhône et notifié au président du fonds de dotation visé à l'article 1^{er} du présent arrêté.

Le Préfet, La préfète Secrétaire générale Préfète déléguée pour l'égalité des chances

Cécile DINDAR

« Conformément aux dispositions de l'article R 421-1 du code de justice administrative, la présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif, dans le délai de deux mois à compter de sa notification. Le tribunal peut être saisi d'une requête déposée sur le site www.telerecours.fr »

69-2022-03-07-00009

Arrêté portant autorisation d'appel à la générosité publique pour le fonds de dotation dénommé « FONDS DE DOTATION ULTRA SPORTS SCIENCE »



Préfecture

Direction des affaires juridiques et de l'administration locale

Bureau du contrôle budgétaire et des dotations de l'Etat

Affaire suivie par : Rayane MAHOUAST

Tél.: 04 72 61 66 12

Courriel: rayane.mahouast@rhone.gouv.fr

Arrêté n°

du 07 mars 2022

portant autorisation d'appel à la générosité publique pour le fonds de dotation dénommé « FONDS DE DOTATION ULTRA SPORTS SCIENCE »

Le Préfet de la région Auvergne-Rhône-Alpes, Préfet du Rhône Officier de la Légion d'honneur Commandeur de l'ordre national du Mérite

- VU la loi n° 91-772 du 7 août 1991 relative au congé de représentation en faveur des associations et des mutuelles et au contrôle des comptes des organismes faisant appel à la générosité publique ;
- VU la loi n°2008-776 du 4 août 2008 de modernisation de l'économie, notamment son article 140;
- VU le décret n° 92-1011 du 17 septembre 1992 relatif au contrôle des comptes des organismes faisant appel à la générosité publique ;
- VU le décret n° 2009-158 du 11 février 2009 relatif aux fonds de dotation, notamment les articles 11 et suivants ;
- VU l'arrêté ministériel du 22 mai 2019 portant fixation des modalités de présentation du compte d'emploi annuel des ressources collectées auprès du public par des organismes faisant appel à la générosité publique ;

CONSIDÉRANT la demande reçue le 03 mars 2022 présentée par Monsieur Patrick BASSET, président du fonds de dotation dénommé « Fonds de dotation ULTRA SPORTS SCIENCE » ;

CONSIDÉRANT que la demande est conforme aux textes en vigueur ;

.../...

SUR proposition de la Préfète, Secrétaire Générale, Préfète déléguée pour l'égalité des chances de la préfecture du Rhône :

Adresse postale: Préfecture du Rhône — 69419 Lyon cedex 03
Accueil du public: 18 rue de Bonnel
Pour connaître nos horaires et nos modalités d'accueil: internet: www.rhone.gouv.fr ou tél.: 04 72 61 61 61 (coût d'un appel local)

ARRETE

<u>Article 1er</u>: Le fonds de dotation dénommé « Fonds de dotation ULTRA SPORTS SCIENCE » dont le siège social est situé 109 Boulevard de l'Europe – 69310 PIERRE BENITE, est autorisé à faire appel à la générosité publique à compter du 15 mars 2022 au 14 mars 2023.

L'objectif du présent appel à la générosité publique est de percevoir des fonds afin de soutenir l'action du fonds dans ses domaines statutaires d'intervention dont notamment :

- le financement nécessaire afin d'améliorer l'éclairage scientifique sur les processus de compréhension et d'appréhension des pathologies liées aux sports d'ultra-endurance;
- le financement des messages de prévention et de la promotion des bonnes pratiques en matière de santé et de la contribution à la lutte antidopage;
- le financement de structures ou de projets à caractère sanitaire, social ou éducatif, dont l'objet correspond au sien.
- Article 2 : Les annonces relatives à l'appel à la générosité publique au profit du fonds de dotation «ULTRA SPORTS SCIENCE» seront réalisées par l'envoi de mails, courriers ou brochures ainsi que par le biais de son site internet (outil de collecte en ligne, crowdfunding).
- Article 3: Conformément à la réglementation en vigueur, le fonds de dotation a l'obligation d'intégrer dans ses comptes annuels un compte d'emploi annuel des ressources collectées auprès du public qui précise notamment l'affectation des dons par type de dépenses et qui mentionne les informations relatives à son élaboration.

Le compte d'emploi des ressources doit être présenté suivant les modalités fixées par l'arrêté ministériel du 22 mai 2019.

Article 4: La présente autorisation pourra être retirée ou abrogée si l'activité du fonds de dotation est suspendue, ou si l'autorité judiciaire est saisie en vue de la dissolution du fonds.

Article 5: La Préfète, Secrétaire Générale, Préfète déléguée pour l'égalité des chances de la préfecture du Rhône est chargée de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture du Rhône et notifié au président du fonds de dotation visé à l'article 1^{er} du présent arrêté.

Le Préfet, La préfète Secrétaire générale Préfète déléguée pour l'égalité des chances

Cécile DINDAR

« Conformément aux dispositions de l'article R 421-1 du code de justice administrative, la présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif, dans le délai de deux mois à compter de sa notification. Le tribunal peut être saisi d'une requête déposée sur le site www.telerecours.fr »

69-2022-03-16-00004

Arrêté portant nomination des membres des commissions de contrôle dans les communes de l'arrondissement de Lyon



Préfecture

Direction des affaires juridiques et de l'administration locale Lyon, le 16 mars 2022

Bureau des élections et des associations

Affaire suivie par : Nicole MALIVOIR

Tél.: 04 72 61 61 37

Courriel: nicole.malivoir@rhone.gouv.fr

ARRETE n° 69-2022-03-16 portant nomination des membres des commissions de contrôle dans les communes de l'arrondissement de Lyon

Le Préfet de la région Auvergne-Rhône-Alpes, Préfet du Rhône Officier de la Légion d'honneur Commandeur de l'ordre national du Mérite

Vu le code électoral, et notamment ses articles L.19 et R.7 à R.11;

Vu l'arrêté préfectoral n° 69-2022-03-04-00005 du 04 mars 2022 portant nomination des membres des commissions de contrôle dans les communes de l'arrondissement de Lyon ;

Considérant les propositions du maire de Grigny;

Sur la proposition de la Préfète, Secrétaire générale, Préfète déléguée pour l'égalité des chances ;

ARRETE:

<u>Article 1^{er}</u>: Cet arrêté abroge l'arrêté n° 69-2022-03-04-00005 du 04 mars 2022 portant nomination des membres des commissions de contrôle dans les communes de l'arrondissement de Lyon.

<u>Article 2</u>: Les membres des commissions de contrôle figurent dans le tableau annexé ci-après. Ils sont nommés jusqu'au 10 décembre 2023.

<u>Article 3</u>: La Préfète, Secrétaire générale, Préfète déléguée pour l'égalité des chances et les maires des communes de l'arrondissement de Lyon sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs.

Pour le Préfet La Préfète, Secrétaire Générale Préfète déléguée pour l'égalité des chances Signé : Cécile DINDAR

Adresse postale : Préfecture du Rhône — 69419 Lyon cedex 03 Pour connaître nos horaires et nos modalités d'accueil : internet : www.rhone.gouv.fr ou tél. : 04 72 61 61 61 (coût d'un appel local)

	Annexe à l'arrêté préfectoral p	Conseiller munic	ipal ou <u>conseiller</u>		administration		é du TJ
Commune Communes 1000 et + Nom des listes		d'arrondissement (uniquement pour Lyon)		-		Délégué du TJ	
		Titulaire	Suppléant	Titulaire	Suppléant	Titulaire	Suppléant
ALBIGNY-SUR-SAÔNE		Georgette FONDJO	néant				
	UNIS POUR ALBIGNY	Thierry GOYET	néant				
		Laure JOLY	néant				
	ALBIGNY POUR TOUS	Ivan SUJOBERT	néant				
	ALBIGNY ENSEMBLE, AUTREMENT	Denis DE MARINIS	néant				
AMPUIS	DU FLEUVE AUX COLLINES AGIR POUR AMPUIS	Muriel BONNEFOND	Virginie COROMPT	Pierre DURAND	Bernard CHAMBEYRON	Christophe BILLON	Jean-Pierre GAYVALLET
AVEIZE	LISTE POUR LA GESTION DES INTERETS COMMUNAUX	Stéphanie MALLE	Laurent LHOMME	Jean Marc CHILLET	Patrick VILLARD	Claude THOLLET	Jacqueline RESSICAUD
BEAUVALLON	BEAUVALLON POUR L'AVENIR	Gérard FAURAT	Marie-Jeanne NUNES	Gerard BETTON	Pierre MURIGNEUX	Gabriel VILLARD	Bernard BROTTET
		Roger REMILLY	Béatrice VERDIER				
	PARLONS BRIGNAIS 2020	Béatrice DHENNIN	Christelle RIVAT				
BRIGNAIS		Jean-Philippe SANTONI	Christophe GALLAY				
	BRIGNAIS ENSEMBLE	Lionel BRUNEL	Laurence BEUGRAS				
	MIEUX VIVRE A BRIGNAIS	Lionel CATRAIN	Christiane CONSTANT				
		Bernard BALESTIÉ	Christine BAUDOIN				
	BRINDAS AGIR AVEC AMBITION POUR L'AVENIR	Claudine ROSIN	Sylvie PETER				
BRINDAS		Bernard LECOLLIER	Christiane DOMINIQUE				
	ENSEMBLE POUR BRINDAS	Michel WEILL	Patrick BIANCHI				
	BRINDAS AVEC VOUS	Guillaume GIRAUD	néant				
		Stéphane GENIN	Christiane RIVOIRE				
	BRON 2020 PROTEGER RESPIRER	Sandrine BERTHET	Françoise KIRASSIAN				
BRON		Tarik EZ ZAJJARI	Maryam EL GUIZANI				
	BRON NATURELLEMENT AVEC JEAN-	Jean-Pierre ANGOSTO	Djamel BOUABDALLAH				
	MICHEL LONGUEVAL	Stéphanie VELLA	Nesrine MECHKAR				
BRULLIOLES		Jean-Yves PORTE	Bertrand MESPOULET	Bernard HANNUS	Valérie SAINT MARTIN	Christian SIMON	Joël SOLA
BRUSSIEU	BRUSSIEU LA GIE L'ESSENTIEL EN TOUTE SIMPLICITE	Jocelyne MESTRE	Bernadette VOLAY	Jean-Paul BARRET	Aurélie FOURNIER	Bruno CHAZALLET	Raymond GANTILLON
		Michel JARRIN	néant				
	REUNIR POUR REUSSIR	Fabienne PUECH	néant				
CAILLOUX/FONTAINES		Florence DE PEYRONNET	néant				
		Nicole DREVET	néant				
	CAILLOUX POUR VOUS	Mickaël BOURGUIGNON	néant				
		Mamadou DIALLO	Fabienne GUGLIELMI				
	CALUIRE ET CUIRE ENSEMBLE NATURELLEMENT AVEC PHILIPPE COCHET	Laure DEL PINO	Abdelaziz TAKI				
CALUIRE-ET-CUIRE		Chantal CRESPY	Chrystèle LINARES				
	URGENCE ECOLOGIQUE ET SOLIDARITES A CALUIRE ET CUIRE	Marie-Jo LE CARPENTIER	Xavier GILLARD				
	CALUIRE AU COEUR	Dominique BLANC	Laurent ATTAR-BAYROU				
		Jean-Paul CARTON	néant				
	CHABANIERE, A L'ECOUTE DES TROIS VILLAGES	Jean-Christophe HOSTACHY	Martine PERRON				
CHABANIÈRE		Gilles MICHEL	néant				
	CHABANIERE POUR NOS TROIS VILLAGES	Denis LANCHON	néant				
	PLUS FORTS AVEC GREGORY ROUSSET	Aurélie BERGER	néant				
CHAMBOST- LONGESSAIGNE		René BONNET	Anthony CHARBONNIER	Jean VERNAY	Henri DUGAS DE LA CATONNIERE	Bernard BONNASSIEUX	André DUMAS
		Gilbert ARLABOSSE	Gilles MAJEUR				
	VIVONS CHAMPAGNE	Sylviane GUILMART	Bruno RYON				
CHAMPAGNE-AU-MONT- D'OR		Nathalie BENYAHIA	Bruno LECARPENTIER				
D OK		Anne-Marie BACIC	Matthieu BONNARY				
	ENSEMBLE POUR CHAMPAGNE	Maria FASSI	Béatrice NEYRET				
LA CHAPELLE-SUR-COISE		Corinne MARQUET	Vincent LE GOFF	Roger CARTERON	néant	Henri VERICEL	néant
		Bernard THOMAS	Christine KHAIR				
	CHAPONNAY DEMAIN	Carole DREVON	Cécile SUBRA				
CHAPONNAY		Laurent PETIT	Camille PAUL				
	CHAPONNAY DURABLE ET CITOYEN	Muriel LAURIER	Matthieu GAYRAL				
		Christophe DECLEZ	Valérie ALLAGNAT				
			I				

	Annexe a l'arrete prefectoral p	Conseiller munic	ipal ou conseiller	contrôle pour les communes de l'arrondissement de Lyon Délégué de l'administration Délégué du T			á du T l
Commune	Communes 1000 et + Nom des listes	d'arrondissement (ur	niquement pour Lyon)	Delegue de la	administration		
		Titulaire	Suppléant	Titulaire	Suppléant	Titulaire	Suppléant
		Anaïs VIDAL	Fabrice DUPLAN				
	J'AIME CHAPONOST 2020	Thomas SAUVAGE	Sandrine GENIN				
CHAPONOST		Françoise DUMAS	Céline VEDRENE				
	C'EST LE MOMENT POUR CHAPONOST!	Christian GAUTIER	Daniel SERANT				
		Anne ARNOUX	Catherine POINSON				
		Patrick BOY	Philippe LHOPITAL				
,	BIEN VIVRE A CHARBONNIERES	Eric HORRIOT	Sandrine CARDINAL				
CHARBONNIÈRES-LES- BAINS		Mathilde LAPRESLE	Isabelle EXBRAYAT				
	ENSEMBLE CHARBO 2020	Séverine FONTANGES	Claude LAURENT				
	REUSSIR CHARBO AVEC VOUS	Benoît MARBACH	Yves HARTEMANN				
		Emilie FRESSINET	Carole CHAVANET				
	AIMER CHARLY AVEC OLIVIER ARAUJO	Marie-Claude GUERRIERI	Daniel DJIRGUIAN				
CHARLY		Pierre AIGLE	Anne GAVOILLE				
	CHARLY NATURELLEMENT	Corinne BARBASSO- BUAUS	Marylène PICHAT				
	OFFICE (INAT ONELLEWEN)	Mathieu VAN HAESEBROECK	Serge OLLAGNIER				
		Marie-Claude CLOUZEAU	Aline DURET				
	CHASSIEU MON SEUL PARTI	Christian MOREL	Patrice SCHMITT				
CHASSIEU		Pascal BERNARD	Nathalie BARREIRA				
		Jean-François LEONE	Marie-Claude BOULMIER				
	ENSEMBLE POUR CHASSIEU	Laurent PRIMAULT	Sylvaine COPONAT				
CHAUSSAN	CHAUSSAN, L'ESPRIT VILLAGE!	Pascal FURNION	Laurence RABOISSON CROPPI	Christiane GAUDIN	Corinne CAILLET	Marie-Thérèse REYNARD	Elisabeth CHOUX
COISE		Aurélie CARTERON	Valérie VENET	Gilbert FAYOLLE	néant	Simone BERNE	néant
		Claudine IMBERT	Christophe CHARVET		1		1
	COLLONGES D'ABORD	Véronique LIGNEY	Thibault VALON				
COLLONGES-AU-MONT- D'OR		Stéphane LEROUX	Florence DESCHODT				
		Jacques MAISSE	Pierre Marie LELARD				
	COLLONGES AVENIR	Patrick JOUBERT	Dominique BOYER RIVIERE				
		Jean-Michel MARCHAND	Christian CONTREAU				
	NOTRE VILLAGE DEMAIN 2020	Franck GIORDANO	Arnaud CORDIER				
COLOMBIER-SAUGNIEU		Corinne GRIMAUD- BAUDRY	Marina GAUTHIER				
	RESTONS VILLAGE	Pascal AGUIRRE	Sandrine AUQUIER				
		Catherine GUILLOT	Vincent DUMAS				
		Jacques ORSET	Gérard SIBOURD				
	COMMUNAY EN ACTION	Odile ADRIAN LEROY	Caroline FLECK				
COMMUNAY		Karim BOUKADOUR	Magali CHOMER				
		Martine JAMES	Samir BOUKELMOUNE				
	J'AIME COMMUNAY	Isabelle PIERROT	Julien MERCURIO				
		José GARCIA	Kati BOUDIER				
	AVENIR ET HABITER CONDRIEU	Jérôme MORGANT	Martine MOUTON				
CONDRIEU		Laura MOUNIER	Valérie MIGNOT				
		Eric MOUNIER	Stéphane BOULAHBAS				
	ENSEMBLE POUR CONDRIEU	Sylvie DIANI	Gaëlle FRERY RIGALDIES				
		Alain LEGRAS	Thierry HAON				
	VIVONS CORBAS 2020-2026	Marie THIOLAS	Yves MONTANGERAND				
CORBAS		Michel MALTRAIT	Fraçois DARTIGUES				
_		Ghislaine ARCARO	Lilian MORINON				
	CORBAS 2020 NOTRE VILLE AVENIR	Sandra GAUSSUIN-	Guillame BOUCHARLAT				
		PISKULA Michel DEPROST					
	ENSEMBLE COUZON	Claire WELSCH	Christine BEYNAT VRAY France MARRET				
COUZON-AU-MONT-D'OR		Frédéric BARON	Maria DOS SANTOS				
- COLON-NOWI-DOK		Corinne COURTOIS	Ségolaine HUCK				
	COULEURS COUZON	Benjamin DURAND	Philippe MUYARD				
		Dongariiii DONAND	יייייייייייייייייייייייייייייייייייייי				

	Annexe à l'arrêté préfectoral p	Conseiller munic	ipal ou conseiller			Délégué du TJ		
Commune	Communes 1000 et + Nom des listes	d'arrondissement (ur	niquement pour Lyon)	Délégué de l'a				
		Titulaire	Suppléant	Titulaire	Suppléant	Titulaire	Suppléant	
		Robert JUTTET	néant					
	NOUVEAU CAP POUR CRAPONNE	Michel MONGE	néant					
CRAPONNE		Florence COCHE	néant					
	CRAPONNE, PARTAGEONS L'AVENIR	Ahmed KHALADI	néant					
	AGISSONS POUR CRAPONNE	Patrick CHARY	néant	Maria Hillian				
CURIS-AU-MONT-D'OR	AGISSONS ENSEMBLE POUR CURIS	Selma JACOB	néant	Marie-Hélène SANTINELLI	néant	Yvan STOJANOVIC	néant	
		Jean-François FARGIER	néant					
	DARDILLY DEMAIN	Suzanne JAMBON	Patrick FRANCILLON					
DARDILLY		Martine LEVY- NEUMAND	néant					
	DARDILLY 20/20	Guy CAPPEAU	Gaëlle DE LA RONCIÈRE					
		Roland ROBERT	néant					
		Fathia BATISTA	Patrick BONET					
	DECINES-CHARPIEU C'EST VOUS	Mohamed RABEHI	Gina DELEUZE					
DÉCINES-CHARPIEU	DECINES AUTOFMENT, VEDTE ET	Nicole ASTIER	Eloise COCCO					
	DECINES AUTREMENT – VERTE ET HUMAINE	Dominique CREDOZ	Thierry ARGANT					
	EN MODE DECINES-CHARPIEU	Isabelle PERRIET-ROUX	Franck PASQUIER		Deminion			
DUERNE		Claudie BARCET	Mariane MASSON	PIEGAY Marie Aimée	Dominique BOUTEILLE	Raymond CHOLLET	Sébastien FERLAY	
ECHALAS	ECHALAS ESPRIT VILLAGE	Julie BONNEFOY	Rosemarie PERRIN	Pierre GARDIER	Virginie BOTTNER	Odile GELAS	Patricia MOULIN	
		Jean-José GARCIA	néant					
	ECULLY AU COEUR	Emile COHEN	néant					
ECULLY		Pierre POINSOT	néant					
	ECULLY NATURELLEMENT! AVEC DAMIEN JACQUEMONT	Jacques CHEVALEYRE	néant					
	ECULLY SEREINEMENT	Claude LARDY	néant					
	EEVZIN ENOEMBLE AVEO MUDIELLE	René FARNOS	Jean-Pierre BOHE					
	FEYZIN ENSEMBLE AVEC MURIELLE LAURENT	Michel GUILLOUX	Roger COURTOUT					
FEYZIN		Maria DOS SANTOS FERREIRA	Bruno GOUJON					
	FEYZIN CITOYEN 2020	Mireille SANCHEZ	Guillaume DUMOULIN					
		Alain SCHULER	Audrey NERI					
FLEURIEU-SUR-SAONE	FLEURIEU NOUS RASSEMBLE	Marie-Laurence PAGE	Corinne JUGUES	Michèle TOURRETTE	André DOEUVRE	Jean-Jacques FORRAT	Pascale JACQUET	
FONTAINES-SAINT- MARTIN	DEMAIN FONTAINES SAINT-MARTIN	Rémy RIBAS	Laure JEAN PETIT	Cécile CHALUS	néant	Monique FAURE	néant	
	VOIR ENCORE PLUS LOIN	Michel MAZUEL	Christèle LEBUY					
		Jacqueline CROZET	Isabelle BLANC-JOUVAN					
FONTAINES-SUR-SAÔNE		Thierry LEBRUN	Valérie MATTHYS					
	FONTAINES SOLIDAIRE CITOYENNE	Christine PLASSE	néant					
	ECOLOGIQUE	Géraldine THELIOL	Sébastien TRINQUET					
		Georgette BARBET	Marc VINCENT					
	FRANCHEVILLE NATURELLEMENT	Marie-Christine BILLE	Patricia MORIN					
FRANCHEVILLE		Marie D'HONNEUR	Pascal ARDILLY					
	DEMAIN FRANCHEVILLE RESPIRE, AVEC VIVRE FRANCHEVILLE	Jacqueline LEBRUN	Cyril KRETZCHMAR					
	VIII CELLANDILE VILLE	Marc BAYET	néant					
		Chantal RIEHL	Loïc BADIN					
	GENAS C'EST VOUS	Geneviève FARINE	Maryse ULLOA					
GENAS		Jean-Luc DENIS- LUTARD	Gilbert LAMOTHE					
	INSPIRE GENAS	Stéphanie NOTIN	Clément BICHAUT					
	GENAS ENSEMBLE	Françoise BERGAME	Christophe HARBONNIER					
		Christian SOTHIER	Bernard MICHAUD					
	ENSEMBLE GENAY DEMAIN	Jean-Paul LEGAL	Yves SCHWOB					
GENAY		Gilbert GRANDJEAN	Nadine PIN					
GENAT	GENAY MOI J'AIME	Chantal GARESSUS-MONOT	Denise COHEN					
	GENAY NOUVEL HORIZON	Michel MAUGEIN	Gilles TOUZOT					
		<u> </u>	I					

		Conseiller munic	ipal ou <u>conseiller</u>	e contrôle pour les communes de l'arrondissement de Délégué de l'administration		Délégué du TJ	
Commune	Communes 1000 et + Nom des listes	<u>d'arrondissement (ur</u>	niquement pour Lyon)	-	administration	Delegu	e au 13
		Titulaire	Suppléant	Titulaire	Suppléant	Titulaire	Suppléant
		Robert JOUVE	Isabelle FERNANDES				
	CONSTRUISONS ENSEMBLE	Delphine PAILLOT	Tarik KHEDDACHE				
GIVORS		Grégory D'ANGELO	Zafer DEMIRAL				
	GIVORS EN GRAND 2021	Ali SEMARI	Jonathan LONOCE				
	GIVORS FIERE	Fabrice RIVA	Edwige MOIOLI				
		Michel LAGIER	Jean-Claude JAUNEAU				
	GREZIEU ECOUTER AGIR ENSEMBLE	Nadine MAZZA	Béatrice BOULANGE				
GRÉZIEU-LA-VARENNE		Emeric MOREL	Jean-Marc CHAPPAZ				
	GREZIEU DEMAIN	Renée TORRES	Jacques MEILHON				
		Marc ZIOLKOWSKI	Eliane BERTIN				
GRÉZIEU-LE-MARCHÉ		Pascal VENET	Florence BLANCHARD	Bernard VILLEMAGNE	Christian DESSAIGNE	Sylvie PONCET	Daniel JOASSARD
		Irène DARRÉ	Marie-Claude MASSON				
	CONTINUONS GRIGNY ENSEMBLE	Hervé NOUZET	néant				
GRIGNY		Théo VIGNON	néant				
	CHANGER GRIGNY POUR UNE VILLE	Roland DECOMBE	néant				
	VIVANTE ECOLOGISTE ET SOLIDAIRE	Daniela SEIGNEZ	néant				
LES HAIES		Jean Claude DUPLAIN	Roselyne PERIER	Georges DURIEU	Carole DOUILLET	Claude BONNEL	Patrick SALAS
LES HALLES		Jean-Paul GOMES	Loïc SIMON	Jean-Luc CHAPUIS	néant	Jocelyne CHAPUIS	néant
HAUTE-RIVOIRE	RENFORCONS NOS LIENS POUR DEMAIN	Nathalie JACQUEMOT	Sandrine ANDREKOVICS	Colette COTTANCIN	Brigitte GRANGE	Daniel MILAN	Nadège MOULIN
		Jean-Luc DA PASSANO	Monique BERMOND				
	IRIGNY ENSEMBLE 2020	Anne-Christine TABERLET	Madjid BENATMANE				
IRIGNY		Isabelle SABRAN- LACROIX	Xavier GAREL				
		Laurent MARCHETTI	Béatrice ALLARD- BRETON				
	NOUVEL ELAN POUR IRIGNY	Nathalie SANLAVILLE	Cyrille OUANICH				
		Daniel MESTRE	néant				
	JONAGE AVANCE	Véronique TRETIAKOFF	néant				
JONAGE		Patricia ALVADO	néant				
		Jacques BARTIER	néant				
	JONAGE AVANT TOUT 2020	Jean Marc BOURBOTTE	néant				
JONS	JONS PROJETS D'AVENIR	Agnès GALERA	Séverine DEMORTIERE	Roger SANIAL	Gilles LOISY	Jean CLAVEL	Pierre BILLET
LARAJASSE	AGIR ENSEMLBLE DANS LA CONTINUITE	DENIS Christine	néant	CHOLLAT Chantal	néant	TOURRAL Claudie	néant
		Régis MATHIEU	Antonio MARQUES				
	ENSEMBLE POUR LIMONEST	Fabienne GUENEAU	Christine GODARD				
LIMONEST		Brigitte CAYROL	Valérie LEMOINE				
		Eric MAZOYER	Carole VENET				
	LIMONEST EN AVANT	Nathalie DREVON	Augustin NEYRAND				
		Georges CHRYSSOMALIS	Grégory PARMENTIER				
	LISSIEU AUTREMENT	Elisabeth De FREITAS					
11001511	Elouizo / to Meline M		Sandrine LECLERCQ				
LISSIEU		Emmanuel BERNARD	Caroline FOLLETET				
	VIVRE LISSIEU	Gilbert ARRIGONI	Madeleine DUFOURNEL				
		Sandrine COQUAND	néant				
		Marie-Cécile DE SANTA	Guillaume RIBEIRO				
	LISTE D'UNION ET D'ACTION MUNICIPALE	Nathalie JOURNOUD	Laurence PERRIN				
LOIRE-SUR-RHÔNE		Sandrine ROUSSET	néant				
	LOIDE OUR RUSH - 1 - 2 - 2	Anne-Marie SANCHEZ	néant				
	LOIRE-SUR-RHONE LA CITOYENNE	Stéphane GALAMAND	néant				
LONGES		Fabrice FOND	néant	Pascal BOUCHER	néant	Cécile COLOMBET	néant
LONGESSAIGNE		Gilbert COLLOMB	Bruno GOUJET	Georges LEGRAIN	Stéphane RIMAUD	Simone RIMAUD	Bruno GARNIER
LYON 1°	ENSEMBLE, L'ECOLOGIE POUR LYON AVEC	David SOUVESTRE	Benoit SCIBERRAS	Dominique GAREL	Marie-Claire LEBLOND	Florence VERNIER	Francine SEGUIN
	GREGORY DOUCET			,			

		Conseiller municipal ou <u>conseiller</u> d'arrondissement (uniquement pour Lyon)		contrôle pour les communes de l'arrondissement de Lyon Délégué de l'administration Délégué du TJ			é du TJ
Commune	Communes 1000 et + Nom des listes	d'arrondissement (ur Titulaire	Suppléant	Titulaire	Suppléant	Titulaire	Suppléant
		Florence VERNEY-		ritulalite	Suppleant	i itulaif#	Supplediit
	LYON, LA FORCE DU RASSEMBLEMENT	CARRON	Jean-Bernard NUIRY Aurélie BONNET SAINT				
	LYON, LA FORCE DU RASSEMBLEMENT	Anne-Sophie CONDEMINE	GEORGES				
LYON 2°		Denis BROLIQUIER	Stéphanie STAN				
	ENSEMBLE, L'ECOLOGIE POUR LYON AVEC GREGORY DOUCET	Nathalie CARLINO	néant				
		Olivier FERNOUX	néant				
	ENSEMBLE, L'ECOLOGIE POUR LYON AVEC	Emmanuel VIVIEN	Akif EKINCI				
	GREGORY DOUCET	Thibaud ROCHE	Nouria MAHMOUDI				
LYON 3°		Hugo PATOURAUX	Arthur DUVIVIER				
	LYON, LA FORCE DU RASSEMBLEMENT RESPIRATIONS AVEC GEORGES	Goveille TANDONNET	Béatrice DE MONTILLE				
	KEPENEKIAN	Georges KEPENEKIAN	néant				
	ENSEMBLE, L'ECOLOGIE POUR LYON AVEC	Marie-Agnès CABOT	Yannick PAPAIX				
	GREGORY DOUCET	Nadège BORRON	néant				
LYON 4°		Loïc RIGAUD	néant				
	RESPIRATIONS AVEC GEORGES KEPENEKIAN	Sylvie PALOMINO	David KIMELFELD				
	BLEU BLANC LYON, ETIENNE BLANC, UNION DE LA DROITE, DES REPUBLICAINS ET DU CENTRE	Anne PELLET	néant				
		Marielle PERRIN	François THEVENIEAU				
	ENSEMBLE, L'ECOLOGIE POUR LYON AVEC GREGORY DOUCET	Bénédicte DRAILLARD	néant				
LYON 5°		Richard GLEIZAL	néant				
	LYON, LA FORCE DU RASSEMBLEMENT	Jean Dominique DURAND	Yann CUCHERAT				
	RESPIRATIONS AVEC GEORGES KEPENEKIAN	Laurence BUFFLIER	Grégory CUILLERON				
		Françoise BLANC	néant				
	LYON, LA FORCE DU RASSEMBLEMENT	Romain BILLARD	néant				
LYON 6°		Jacques STUDER	Véronique AZOULAY				
	MAINTENANT LYON POUR TOUS LES ECOLOGISTES AVEC GREGORY DOUCET	Florence DELAUNAY	Ivan REVEL				
	RESPIRATIONS AVEC GEORGES	Anne BRUGNERA	néant				
	KEPENEKIAN	Sylvie TOMIC	néant				
	ENSEMBLE, L'ECOLOGIE POUR LYON AVEC	Yacine FEKRANE	néant				
LYON 7°	GREGORY DOUCET	Sophie PECOURT	néant				
LION /	LYON, LA FORCE DU RASSEMBLEMENT	Emilie DESRIEUX	néant				
	RESPIRATIONS AVEC GEORGES	Sarah PEILLON	néant				
	KEPENEKIAN	Philippe PRIETO	néant				
	ENSEMBLE, L'ECOLOGIE POUR LYON AVEC	Aurélie MARAS	néant				
	GREGORY DOUCET	Pierre MOURIER					
LYON 8°	LVON LA FORCE DU DACCEMPI EMENT		néant				
	LYON, LA FORCE DU RASSEMBLEMENT RESPIRATIONS AVEC GEORGES	Charles Franck LEVY	néant				
	KEPENEKIAN	Christophe COHADE	néant				
	ENSEMBLE, L'ECOLOGIE POUR LYON AVEC	Adrien DRIOLI	Emmanuel GIRAUD				
	GREGORY DOUCET	Gautier CHAPUIS	Camille LACOSTE				
LYON 9°		Jean-Pierre OTTAVIANI	Cyril GUINET				
	UN TEMPS D'AVANCE AVEC YANN CUCHERAT	Blandine REYNAUD	Gérard COLLOMB				
	COORE	Alain GIORDANO	Fouziya BOUZERDA				
	MAROV DETOILE - ENGENDLE DOUG	Patrice COUVRAT	Luc SEGUIN				
	MARCY L'ETOILE « ENSEMBLE POUR DEMAIN »	Nathalie EYNARD	Josiane MARILLIER				
MARCY-L'ÉTOILE		Christine GIRIN	Christophe MARIE- BROUILLY				
	MARCY L'ETOILE : AGIR POUR L'AVENIR CITOYEN RESPONSABLE SOLIDAIRE	Nacer SOUGH	Pascal MANTOUX				
	STOTEN RESPONSABLE SOLIDAIRE	Chantal MAITRE	Laurence DOUCET				
MARENNES	MARENNES ENSEMBLE	Gabrielle THIVARD	néant	Jacqueline CHASSIGNEUX	néant	Marie-Noëlle PERRIER	néant
		Michel GAUJAC	Lionel BEAUPELLET				
	MESSIMY AGIR ENSEMBLE	Gérard CURE	Laurent LARRIEU				
MESSIMY		Catherine DI FOLCO	Francis ZANOTTI				
	PARTAGEONS NOTRE AVENIR	Hélène DUGAS	Cyrille PARRET				
	THE AVENUE	Anne CHANCROGNE	Patricia VIAL				

		Conseiller munic	embres des commissions de contrôle pour les communes de l'arrondis icipal ou <u>conseiller</u> uniquement sour l'uniquement			Délégué du TJ		
Commune	Communes 1000 et + Nom des listes	d'arrondissement (ur	iquement pour Lyon)					
		Titulaire	Suppléant	Titulaire	Suppléant	Titulaire	Suppléant	
MEYS		Pierre Paul FAURE	Thérèse MURIGNEUX	Paul MARTIN	néant	Pierre MAUVERNAY	néant	
	VIVRE MEYZIEU AVEC CHRISTOPHE	Bernard DUMAS	Stéphane PINSON					
	QUINIOU	Monique AGUILERA	Valérie FOUR					
MEYZIEU	MELOVON DE AMENZIEU	Guy BIDAUD	Hervé DELEPINE					
	MIEUX VIVRE A MEYZIEU	Anne-Marie DUBOST	Christian DUCARRE					
	REAGIR POUR MEYZIEU	Nicolas BERNARD	Valérian PEPE					
	AGIR ENSEMBLE POUR MILLERY	Jean-Dominique SOTTET Evelyne ROGNARD	Evelyne FAVETTA					
MILLERY	AGIN ENSEMBLE FOUN MILLERY	Anne Marie BOULIEU	Eric PUYJALINET Philippe GAUFRETEAU					
MILLERY		Monique BRET VITOZ	néant					
	MILLERY AU RYTHME DE NOS VIES	Loïc DELAFOSSE	néant					
		Jacky MEUNIER	Alain CHAMBRAGNE					
	ENSEMBLE CONTINUONS - FORCE	Régine MANOLIOS	néant					
MIONS	D'AVENIR MIONS	Patrick TUR	Anna MIGNOZZI					
		Yves PARRET	Bruno VANANTY					
	UNIS POUR MIONS	Francis MENA	Sophie SPENNATO					
		Gérard TOURNIER	Catherine CATHERINEAU					
	BIEN VIVRE A MONTAGNY	Sonia GHIDINA	Jean-Marc PROST					
MONTAGNY		Christophe DEBIASE	Christelle DOY					
	ENSEMBLE DONNONS DU COEUR	Jean-Luc BERARD	Michel MOREAU					
	A MONTAGNY	Françoise MUGUET	Claude MEUNIER					
MONTANAY	ENSEMBLE POUR MONTANAY	Véronique BENEZECH	Nicole PICHAT	Martine DEGOUT	néant	Daniel CORDIER	néant	
MONTROMANT		Florian DESREUMIAUX	Isabelle DIZIER	André RAYNARD	Bernadette DE CAMARET	Raymond DUCREUX	Odile YVOREL	
MONTROTTIER	CONSTRUISONS ENSEMBLE MONTROTTIER DEMAIN	Irène CHAMBE	Jean-Paul FARJOT	Jean-Yves LAVAL	Gisèle COQUET	Hélène TONIN	néant	
		Christian CECILLON	Jean-Marc MACHON					
	ENSEMBLE VIVONS MORNANT	Serge CAFIERO	Véronique MERLE					
MORNANT		Anne OLTRA	Sophie PIVOT					
	ALTERNATIVE ECO-CITOYENNE ET	Raphaëlle GUERIAUD	Fatira RULLIERE					
	SOLIDAIRE	Mézian MAFHOUF	néant					
		Nicole ROGER	Lahcène ABDELMOUMENE					
	LA MULATIERE CONFLUENCES D'ENERGIES	Maxence GERARDI	Frédéric VIOUT					
LA MULATIÈRE		Hervé COURBIS	Serge HARIVEAU					
	MULATIERE D'AVENIR	Éric VINCENT	Alexis BLANC-VARNET					
	LA MULATIERE AUTREMENT	Patrick CAILLON	Olivier MESNARD					
		Gérard PLAISANTIN	Nasser MESSAÏ					
	MIEUX VIVRE NEUVILLE	Leila Ben MAHFOUD	néant					
NEUVILLE-SUR-SAÔNE		Alain LABAT	néant					
	NATURELLEMENT NEUVILLE	Patrick SAILLOT	Guillemette DEBORDE					
	NEUVILLE ENSEMBLE	Patrick RACHAS	néant					
		Jean-Michel ARPI	Vincent LECOQ					
	VISION PARTAGEE, COMMUNE DURABLE	Alain ZUCCA						
	VISION PARTAGEE, COMMUNE DURABLE	Alain ZUCCA	néant					
ORLIÉNAS		Catherine DAVOINE	néant					
	ORLIENAS ENSEMBLE	Thierry BADEL	néant					
	ONELIVAD ENDEMIDLE	Cyrille DECOURT	néant					
		Chantal TURCANO- DUROUSSET	Georges TRANCHARD					
	100 % OULLINS	Marie-Laure PIQUET-	Christiane PLASSARD					
OULLINS		GAUTHIER Philippe LOCATELLI						
OULLING		Philippe LOCATELLI	Jean-Luc VIDALOT					
	LE TEMPS D'AGIR POUR UNE VILLE HUMAINE	Michel BAARSCH	Claire BELLISSEN					
		Nadine BADR-VOVELLE	Bertrand MANTELET					

	Annexe à l'arrêté préfectoral p	Conseiller munic	Conseiller municipal ou <u>conseiller</u> d'arrondissement (uniquement pour Lyon)		Délégué de l'administration		Délégué du TJ	
Commune	Communes 1000 et + Nom des listes	<u>d'arrondissement (ur</u>	Suppléant	Titulaire	Suppléant	Titulaire	Suppléant	
				Titulalie	Зиррівані	Titulaire	Зиррівані	
	FIERS DE PIERRE-BENITE AVEC JEROME	Jacque ROS Eliane CHAPON	néant néant					
PIERRE-BENITE	MOROGE	Alain DONJON	néant					
_	GAUCHE ECOLOGIQUE RASSEMBLEES	Claude MOUCHIKHINE	néant					
	POUR PIERRE-BENITE	Pierre-Marie MAUXION	néant					
POLEYMIEUX-AU-MONT-	POLEYMIEUX ENSEMBLE PAR NATURE	Isabelle LOPES	Marie-Martine	Nathalie DAMBREVILLE	Arlette DURAND	Jean-Pierre	Marie PEYTEL	
D'OR		Stéphanie BOURGEOIS	ZIMBOULAS néant			SCARAMUS		
	L'ESPRIT VILLAGE	Aurélie GUTIERREZ	néant					
POLLIONNAY		Chloé CHARVIN	néant					
		Danielle BLATH	Aurore PERRON-TOMA					
	VOUS ET NOUS AVANCONS ENSEMBLE	Benjamin METELLY	néant					
		Didier REYMONDON	Patricia FILLON					
	POMEYS AGID ENSEMBLE POUR POMEYS	René VALLIER	Stéphanie CHAMBE					
POMEYS		Jean-Pierre KHIREDDINE	Françoise DUBOEUF					
		Noël BROCHIER	néant					
	AGIR ENSEMBLE POUR POMEYS	Sylvie THIVILLIER	néant					
		Jean-Pierre GEREZ	Laurent LAVOREL					
	Acteurs de notre avenir	Florence LATOUR	Allison BAYZELON					
PUSIGNAN		Frédéric DE SUREMAIN	Delphine GUERIN					
	Pusignan notre village	Hélène FANGET BARRIOZ	néant					
	1 doighan nodo villago	Etienne BLEYER	néant					
		Patrick AUDEMARD	néant					
	QUINCIEUX, MA COMMUNE	Florence JOURNE	néant					
QUINCIEUX		Shirley RENET	néant					
Q	QUINCIEUX, AVEC NOUS C'EST C.L.A.I.R.E.S	Nicolas JALENQUES	néant					
		Hélène BROU	néant					
	ENSEMBLE NOUS SOMMES RILLIEUX-LA- PAPE	Bernadette GUY	Brigitte DESMET					
		Brigitte EFFANTIN	Marie-Aline RADIX					
RILLIEUX-LA-PAPE		Vincent MATTER	Gérard LABOR					
	RILLIEUX, C'EST VOUS	Christian COMBIER	Roudha DJABALLAH					
	ENSEMBLE, NOUS TRANSFORMERONS RILLIEUX!	Yves DURIEUX	Elise SABIN					
RIVERIE		Stéphane VARGAS	Maryline RIVOLLIER	Marie-Claude FANGET	néant	Louis RIVOIRE	néant	
POCUETAUL ÉE CUP		•		ARNAUD				
SAÔNE G	GRANDIR ET BIEN-VIVRE A ROCHETAILLEE	Laurent MARTINOD	Pierre-Alexandre PRAT	Micheline MOURET	Corinne LAMARQUE	Thierry CHALTON	Alexandre NUSS	
		Laurence BRAUD	néant					
	BIEN DANS MON VILLAGE, BIEN A RONTALON	Sandrine BONNIER	néant					
RONTALON		Hervé STANIS	néant					
		Géraldine BERNARD	néant					
	L'ALTERNATIVE CITOYENNE	Sébastien GUTTON	néant					
		Nicole BONGIOVANNI	Rita AGGOUN					
	NOUS SATHONAY	Lucio FILANCIA	Brigitte LAWSON-					
SATHONAY-CAMP		Florence GAY	VAULEGEARD					
		Bernard DUPONT	Sylvie JULIAT Andréa ORLANDO					
	REUSSIR ENSEMBLE SATHONAY CAMP	Myriam FONTAINE	Wenda MAAROUK					
		-						
	AVEC VOUS BOLID VOUS BOLID	Monique SAVANY	Raoul COLINET					
Į.	AVEC VOUS, POUR VOUS, POUR SATHONAY-VILLAGE	Bernadette GIRERD	Pascal DUMOULIN					
	SATHONAY-VILLAGE							
SATHONAY-VILLAGE	SATHONAY-VILLAGE	Michel PARENTY	Stéphanie MAROTEL					
SATHONAY-VILLAGE	SATHONAY-VILLAGE AGIR, ENSEMBLE POUR DEMAIN	Michel PARENTY Gilles BIDON	Stéphanie MAROTEL Cécile POLISSET					

Annexe à l'arrêté préfectoral portant nomination des membres des commissions de contrôle pour les communes de l'arrondissement de Lyon Conseiller municipal ou conseiller Conseiller municipal ou conseiller Délégué de l'administration						Délégué du TJ	
Commune	Communes 1000 et + Nom des listes	d'arrondissement (ur	niquement pour Lyon)				
		Titulaire	Suppléant	Titulaire	Suppléant	Titulaire	Suppléant
		Joseph-Marc FRANÇOIS	Stéphane FAURE				
	SEREZIN UNI(E)S POUR DEMAIN	Sylvie AVIAS	Coralie FRASSE				
SÉRÉZIN-DU-RHÔNE		Jules JOASSARD	Julie FRASSE				
	EN AVANT SEREZIN	Denis CATHEBRAS	Maryline FERREIRA				
		Marc FASCINA	Arnaud THOMASSIN				
		Chantal GEORGERY	Isabelle LUIZET				
	BIEN VIVRE ENSEMBLE SIMANDRES	Yves CASTIN Michel JEAN-MARIE-	Françoise DOUGIER				
SIMANDRES		FLORE	Pierre-Emmanuel PAIRE				
	SIMANDRES 2.0	Stéphane BOREL	Patrick HARZEL				
		Anne-Sophie VERDIEL	néant	Marie-Claude	I	I	
SOLAIZE	BOUGER, RESPIRER, VIVRE A SOLAIZE	Jean-Paul JACQUET	Evelyne QUINCIEU Marie-Pierre DUPRE LA	BOMBRUN	Albert MAS	Michel BRUNET	Régis BOISSIER
		Etienne FLEURY	TOUR				
	ENGAGES POUR SOUCIEU	Sylviane LAFONT	David ZERATHE				
SOUCIEU-EN-JARREST		Isabelle BRAILLON	Véronique AVENAS				
	SOUCIEU PARTAGEONS DEMAIN	Daniel ABAD	Sylvie BROYER				
		Catherine CERRO	Marie-France PILLOT				
SOUZY		Pascale VERNAY	Cindy CARRA	Bernard ROCHET Alexandrine	Eliane VIALLON	Michel THOLLET	Maurice JOMARD
ST-ANDRÉ-LA-CÔTE		Isabelle DRAGOL	Paul MARNAS	CAMPAGNO	néant	Emmanuelle PERNEY	néant
	ENSEMBLE POUR UN AVENIR DURABLE A	Danièle SANTESTEBAN	Lydie DA CRUZ				
	SAINT BONNET DE MURE	Josiane CHABERT	Karine BEDDELEEM				
ST-BONNET-DE-MURE		Jean-Paul DEMEREAU	Vincent LIEVRE				
	AU DELA DES MURE AVEC NOUS POUR UN AVENIR QUI VOUS	Thierry DUBUIS	Elian CONDOMINES				
	APPARTIENT APPARTIENT	Alain LONGOMOZINO	Alain STEPHAN				
ST-CLÉMENT-LES-PLACES		Maxime BERGER	Pascale GEY	Colette FRANC	Noémie BLEIN	Michèle SUBRIN	Nicolas PERRONNET
		Monique LAUGIER	Marc GRIVEL				
	SAINT-CYR AVENIR	Gilles CATHELAND	Élisabeth RIVARD				
ST-CYR-AU-MONT-D'OR		Jacques GUINCHARD	Nathalie MARROCCO				
	SAINT-CYR AVANT TOUT	Jérôme COCHET	Xavier LARRAT Jacqueline MANTELIN-				
ST-CYR-SUR-LE-RHÔNE	VIVRE ENSEMBLE SAINT CYR	Xavier LATELTIN Marie-France AVALLET	RUIZ Jean-Rémi JUTHIER	Louis BRASQUIES	Michel SERVE	Liliane FONTAINE	Roland CATARINETTI
31-CTR-SUR-EE-KHONE	ENSEMBLE, VIVONS BIEN A SAINT CYR	Laurent SEVREZ	Isabelle PIGEON	Eddis BIVASQUIES	WICHEI SERVE	Liliane I ONTAINE	Roland CATARINETTI
	ENSEMBLE POUR SAINT DIDIER	Erick APTEL	Alain DALTIER				
ST-DIDIER-AU-MONT-D'OR	ENSEMBLE FOUR SAINT DIDIER	Carine GENOIS	Sophie LANGUILLAUME				
31-DIDIER-AU-MONT-D OR	SAINT DIDIER AUTREMENT	Laure VELAY	Valérie GUILMANT				
	OUVERTE ET SOLIDAIRE	Ludovic BALMEFREZOL	néant				
	337EATE ET GOLIDAINE	Michel BARBA	néant				
	SAINT-FONS CITOYENNE ET UNIE	Embarka MERTANI	néant				
ST-FONS	Site Site of Entire 21 Office	Malika LAGRIMITE	néant				
	SAINT-FONS L'AUDACIEUCE AVEC	Ariane LE VELLY	néant				
	NATHALIE FRIER SAINT-FONS EN MOUVEMENT	Rida ELKHANTOUCHE	néant				
ST-GENIS-L'ARGENTIERE	VIVONS SAINT GENIS	Colette PERIER	néant	Alain CHAPOT	néant	Jacques VERNE	néant
		Etienne FILLOT	Yamina SERI			,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,	
	AIMER SAINT GENIS	Sonia MONFORT	Bruno DANDOY				
ST-GENIS-LAVAL		Emile BEYROUTI	Laurent KAZMIERCZAK				
	SAINT GENIS LAVAL NOTRE VILLE NOTRE	Christian DARNE	Guillaume COUALLIER				
	AVENIR SAINT GENIS VERTE, SOLIDAIRE ET	Fabien BAGNON	Eric PEREZ				
	CITOYENNE	Pierre REBOURG	néant				
	DOUB OART OFFICE TOWN	Dominique SINAY					
ST CENIS LES CULTÈSES	POUR SAINT GENIS TOUS UNIS	•	néant				
ST-GENIS-LES-OLLIÈRES		Pascal GUCHER	néant				
	AGIR ENSEMBLE	Anne CALENDRAS	néant				
		Martin MAVOUNGOU	néant				

	Annexe à l'arrêté préfectoral portant nomination des membres des commissions de contrôle pour les communes de l'arrondissement de Lyon							
Commune	Communes 1000 et +	Conseiller munic <u>d'arrondissement (ur</u>	ipal ou <u>conseiller</u> niquement pour Lyon)	Délégué de l'a	administration	Délégué	du TJ	
	Nom des listes	Titulaire	Suppléant	Titulaire	Suppléant	Titulaire	Suppléant	
		Valérie PERARDEL	Emilie FELGEROLLES					
	SAINT GERMAIN ECOLOGIQUE ET SOLIDAIRE	Anne-Françoise GIBERT	néant					
ST-GERMAIN-AU-MONT- D'OR		Stéphanie FAURE	néant					
		Olivier PERROT	néant					
	SAINT-GERMAIN S'ENGAGE !	Philippe BIGOT	néant					
ST-LAURENT-D'AGNY	ENSEMBLE POUR SAINT LAURENT D'AGNY	Gilles FLEURY	néant	Pierre SILHOL	néant	Franck CROTTET	néant	
		Marie-Joëlle DELORME	Thierry LOISON					
	SAINT LAURENT POURSUIVONS LA DYNAMIQUE	Odile VERMARE	Sandrine BOINON					
ST-LAURENT-DE- CHAMOUSSET		Marc LOTISSIER	Fabrice BONNET					
		Yves PERALDO	Jean-Pierre GRAZIOLI					
	UN VENT NOUVEAU SUR NOS MONTS	Véronique GAYET	néant					
		Henri MONTELLANICO	Sophie BOULMER					
	SAINT LAURENT DE MURE 2020 NOUVELLE DYNAMIQUE	Jeannine TRUCHET	néant					
ST-LAURENT-DE-MURE	DINAMIQUE	Emmanuel ROBERT	néant					
		Bernard LACARELLE	Elma SOURD					
	CAP2026 SAINT LAURENT DE MURE	Jack CHEVALIER	Franck SARRUS					
ST-MARTIN-EN-HAUT	POUR L'AVENIR DE SAINT-MARTIN-EN-HAUT	Ghislaine BUISSON	Christian ESCALE	Louis CHAMBE	Marcel PIEGAY	Marie-Josèphe LAPEZE	Pierre RIVOIRE	
		Fabienne ROBERT	Jean-Marc BUCLIER					
	VOTRE VILLAGE NOTRE ENGAGEMENT	Nicolas ROUCHON	Christèle BERERA					
ST-PIERRE-DE-CHANDIEU		Midori GLAIZE	Karine MAIS					
	RASSEMBLEMENT POUR SAINT PIERRE	Véronique MURILLO	Fabrice GRANGE					
		Jérôme CHIRAT	Caroline MARTINS					
		François MEGARD	Jacques BURLAT					
	SAINT-PRIEST NOTRE AVENIR	Jean-François MORICE	Madeleine VERGNOLLE					
ST-PRIEST		Sylvie ALLEMAND	Laurence FAVIER					
	ACTES	Wafia ZAK	néant					
	RASSEMBLEMENT CITOYEN	Gilles GRANDVAL	Philippe ROLLAND					
	POUR SAINT-PRIEST	Isabelle DUMEZ	Anna MIZERKA FAVERGEON					
	SAINT ROMAIN SOURCES D'INSPIRATION	Magali VINCENT	Sébastien JALAGUIER					
ST-ROMAIN-AU-MONT- D'OR	SAINT ROWAIN SOURCES D'INSFIRATION	Céline GARCIA	Olivier DELLA NORA					
DOR	SAUVONS SAINT ROMAIN PERLE DES	Thierry LOIR	Nabila ARIFY					
	MONTS D'OR ENSEMBLE, FAISONS VIVRE SAINT-ROMAIN	Pierre CURTELIN	néant					
		Robert GELAS	Yves ROBERT					
	ETRE BIEN A ST-ROMAIN	Christiane LAURENT	Frédéric CAPPIO					
ST-ROMAIN-EN-GAL		Michèle SAMMUT	Guy SUBLET					
	DOUB OLINE DE COMPTE DE CO	Nicole BOUTEILLON	André GERMAIN					
	POUR SAINT ROMAIN EN GAL UNE EQUIPE QUI VOUS RASSEMBLE	Marie Pierre JAUD- SONNERA	Nicolas BONNAND					
ST-ROMAIN-EN-GIER		SONNERA Sandra CHEVALLIER	néant	Marie Carmen	néant	Jean MICARD	néant	
S. MOMPHINGEN				MARRUPE	nount	SSAIT WILLY (TAD	710dilk	
	1100170110 00	René WINTRICH	Guy PERRUSSET					
	HORIZONS 2020	Michel MOULIN	Pascale LUCARELLI					
ST-SYMPHORIEN-D'OZON		Elisabeth TEYSSOT	Françoise HAMAÏLI					
	OZON L'AVENIR	Geneviève GLEYNAT	Nadine BROUTY					
ST-SYMPHORIEN-SUR-		Nicolas VERVLIET	Bruno BARAZZUTTI			T T		
COISE	AGISSONS POUR L'AVENIR DE SAINT SYM	Corinne ÇAKIR-LOUSSE	Jean-Claude AGGOUN	Sylvain GAZARIAN	néant	Jean-François VERNAY	néant	
STE-CATHERINE		Elodie GEY Jacques REGNIER-	néant	Christiane VILLE	néant	Guy MONTEILLER	néant	
		VIGOUROUX	Linda LAURO					
	AVEC VOUS POUR SAINTE COLOMBE	Yves DELORME	Corinne CHABORD					
STE-COLOMBE		Caroline MUSCELLA	Lucie DANCETTE					
	SAINTE-COLOMBE, AGIR ENSEMBLE	Nadine EUKSUZIAN	Jean-Pierre MALSERT					
		Jacques PRAT	Catherine JEANTROUX					
STE-CONSORCE	AGIR ENSEMBLE POUR SAINTE-CONSORCE	Odile BELIER	Serge FERRANDEZ	Gilles COTTIN	Maurice COLINET	Marguerite ROSSIGNOL	Marie-Christine BAUZAC	
	•							

Conseiller munic		ipal ou <u>conseiller</u>	e contrôle pour les communes de l'arrondissement d Délégué de l'administration		Délégué du TJ			
Commune	Communes 1000 et + Nom des listes	Titulaire	niquement pour Lyon)	-		Titulaire Suppléant		
			Suppléant	Titulaire	Suppléant	litulaire	Suppleant	
		Béatrice TRENCHAT	néant					
OTE FOY LIABORNITIÈ DE	OBJECTIF 2020	Fabrice VENET	néant					
STE-FOY-L'ARGENTIÈRE		Alexandra BORRA	néant					
	AMBITIONS FIDESIENNES	Gérard VULPAS	néant					
		Dorothée PINEL	néant					
		Bernard MOMIN	Robert DUMOND					
STE-FOY-LÈS-LYON	SAINTE-FOY, NOTRE VRAIE NATURE	Guy CAUCHE	Joëlle GUERINOT					
SIE-FOT-LES-LTON	SAINTE FOY AVENIR, CITOYENNETE	Marius SAUBIN	Bruno JACOLIN					
	UNIS POUR SAINTE-FOY-LES-LYON	Yvette LATHUILIÈRE Bernard GILLET	Serge REPLUMAZ					
TALUYERS	NOTRE BIEN COMMUN, NOTRE VILLAGE,		Philippe SCHMIDT	Vyotto I AFORIE	náant	Perperd PERCEPON	néant	
TALUTERS	NOTRE PLANETE	Dominique FONS Marie-Catherine	Evelyne VIOLLET Michel CADILLAT	Yvette LAFORIE	néant	Bernard BERGERON	néant	
	AVEO VOLIO TOLLIQUEO DOUE TACOIN	CHARPENTIER						
	AVEC VOUS TOUJOURS POUR TASSIN	Christine GARRIGOU	Isabelle CHARRIER					
TASSIN-LA-DEMI-LUNE	TASSIN LA DEMI-LUNE, PLUS LOIN, ENSEMBLE	Jean-Baptiste RIO	Yohann HACHANI					
		Martine ESSAYAN	Laurence DU VERGER					
		Yves MEJAT	Marielle MARGERI			André ALLEGRET-		
TERNAY	TERNAY, LE NOUVEL ELAN	David DAGUILLON	néant	Béatrice CHAZALET	néant	PILOT	néant	
		Suzanne CHANTRE	Gérard FRENEA					
	UNIS POUR THURINS	Philippe GROSSIORD	Frédéric AUBERGER					
THURINS	THURINS C.Q.F.D. : CE QU'IL FAUT DEMAIN	Marion TISSOT	Nathalie GARNIER					
	POUR THURINS	Noël FAURE	Marion BERARD					
	THURINS, CULTIVONS NOTRE AVENIR	Marie-Caroline GARCIN	néant			I		
LA TOUR-DE-SALVAGNY	LA TOUR, VILLAGE D'AVENIR	Claire AUTREAU	néant	Malika VERLIERE	néant	Michel PERILLAT	néant	
TOUSSIEU	2020 TOUSSIEU DEMAIN	Sylvain TARDY	néant	Liliane MONNIER	néant	Gilbert BAYROU Pierre-Dominique	néant	
TRÈVES		Laure RIVOIRON	néant	Michèle SEEMANN	néant	BEIGHAU	néant	
TUPIN-ET-SEMONS		Maxime BASSET	Claudine MARION	André DEGACHE	Henri BELLON	André DESCHAMPS	Bernard MOUNIER	
	ENSEMBLE POUR VAUGNERAY	Chantal ROCHE	Stéphane GILLET					
		Edouard WILLEMIN	néant					
VAUGNERAY		Safi BOUKACEM	néant					
	UNION POUR L'AVENIR	Roland BADOIL	néant					
		Sylvère MATHIEU	néant					
		Pierre BARNEOUD- ROUSSET	Régis DUVERT					
	ENSEMBLE AVEC HELENE GEOFFROY POUR REUSSIR VAULX-EN-VELIN	Bernard RIAS	Yvette JANIN					
VAULX-EN-VELIN		Yvan MARGUE	Joëlle GIANNETTI					
	UNION DES VAUDAIS INDEPENDANTS	Nacera ALLEM	Nordine GASMI					
	AOID ENOTING							
	AGIR ENSEMBLE POUR VAULX EN VELIN	Sacha FORCA	Audrey WATRELOT					
		Pierre MATÉO	Sophia BRIKH					
	LES VENISSIANS RASSEMBLES POUR UNE VILLE HUMAINE, ECOLOGIQUE, SOLIDAIRE ET CITOYENNE	Aurélien SCANDOLARA	Benoît COULIOU					
VÉNISSIEUX	LIGITOTENINE	Aude LONG	Albert NIGRA					
	NOUS, VENISSIEUX	Fatma HAMIDOUCHE	Fazia OUATAH					
	LA REPUBLIQUE PARTOUT POUR TOUS	Christophe GIRARD	Lionel PILLET					
	VIVONS VERNAISON	Rolande BERNARD	Yves THEVENIN					
		i	I .					
	VIVONS VERNAISON	Dominique CARUSO	Jean-Claude BERGER					
VERNAISON	VIVONS VERNAISON	Dominique CARUSO Maria MORVAN	Jean-Claude BERGER Christine FALLETTI					
	VIVONS VERNAISON AVEC VOUS, EN ACTION POUR VERNAISON	Maria MORVAN	Christine FALLETTI					

Commune	Communes 1000 et +	Conseiller munic d'arrondissement (u	cipal ou <u>conseiller</u> niquement pour Lyon)	Délégué de l'administration		Délégué du TJ	
Commune	Nom des listes	Titulaire	Suppléant	Titulaire	Suppléant	Titulaire	Suppléant
		Jacques GERNET	Muriel BETEND				
	POUR VILLEURBANNE EN COMMUN	Danielle CARASCO	Antoinette BUTET				
VILLEURBANNE		Lotfi DEBBECHE	Catherine ANAVOIZARD				
	VILLEURBANNE C'EST VOUS !	Emilie PROST	Virginie DEMRAS				
		Stéphane COLSON	Anaïs D'HOSTINGUE				
VOURLES	VIVRE A VOURLES	Claire RENOUPREZ	Sébastien BLANC	Serge FAGES	néant	Gérard DUMAS	néant
		Jocelyne DAVIRON RADIX	néant			'	
	YZERON : DECIDONS ENSEMBLE !	Christian RULLIAT	néant				
YZERON		Fabrice FOURDIN	néant				
		Guy LHOPITAL	néant				
YZE	YZERON SIMPLEMENT	Virginie BLUM	néant				

69_Préf_Préfecture du Rhône

69-2022-03-11-00006

Arrêté préfectoral portant clôture de la régie de recettes auprès de la police municipale de Décines-Charpieu



Préfecture

Direction des Affaires Juridiques et de l'Administration Locale

Bureau du Contrôle budgétaire et des dotations de l'Etat

ARRETE PREFECTORAL N° du '9 1-MARS 2022 PORTANT CLOTURE DE LA REGIE DE RECETTES AUPRES DE LA POLICE MUNICIPALE DE DECINES-CHARPIEU

LE PREFET DE LA REGION AUVERGNE - RHONE-ALPES PREFET DU RHONE OFFICIER DE LA LEGION D'HONNEUR COMMANDEUR DE L'ORDRE NATIONAL DU MERITE

VU l'arrêté préfectoral n° 2003- 365 du 04 février 2003 portant institution d'une régie de recettes auprès de la police municipale de Décines-Charpieu;

VU l'arrêté préfectoral n° 2015-133-0002 du 28 avril 2015 nommant M. Roger FONTANIERE, régisseur de recettes auprès de la police municipale de Décines-Charpieu et M. Philippe GARCIA, régisseur suppléant ;

VU la demande du maire de la commune de Décines-Charpieu en date du 16 décembre 2021, relative à la clôture de la régie de recettes auprès de la police municipale de Décines-Charpieu;

VU l'avis favorable du 08 mars 2022 de Monsieur le directeur régional des finances publiques de la région Auvergne - Rhône-Alpes et du département du Rhône ;

ARRETE:

ARTICLE 1^{ER} : L'arrêté préfectoral n° 2003- 365 du 04 février 2003 portant institution d'une régie de recettes auprès de la police municipale de Décines-Charpieu est abrogé ;

ARTICLE 2: L'arrêté préfectoral n° 2015-133-0002 du 28 avril 2015 nommant M. Roger FONTANIERE, régisseur de recettes auprès de la police municipale de Décines-Charpieu et M. Philippe GARCIA, régisseur suppléant, est abrogé;

Adresse postale : Préfecture du Rhône — 69419 Lyon cedex 03

Pour connaître nos horaires et nos modalités d'accueil : internet : www.rhone.gouv.fr ou tél : 04 72 61 61 61 (coût d'un appel local)

١

ARTICLE 3: La Préfète, secrétaire générale, préfète déléguée pour l'égalité des chances de la préfecture du Rhône, le directeur régional des finances publiques de la région Auvergne - Rhône-Alpes et du département du Rhône et le maire de Décines-Charpieu, sont chargés, chacun en ce qui la ou le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Le Préfet,

Préfète de general l'égalité des chances

Cecile DINDAR

En application des dispositions de l'article R.421-5 du code de justice administrative, le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif, dans le délai de 2 mois à compter de sa notification, conformément à l'article R.421-1 du même code. Le tribunal peut être saisi d'une requête déposée sur le site www.telerecours.fr. Dans ce même délai, un recours gracieux peut être présenté à l'auteur de la décision.